

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2009

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N° 909 SEANCE DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.

M. Ismaïla WANE, *l'un des secrétaires de séance*, procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Barth, Bel, Berthet, Blévin, Mme Boutin, MM. Delaporte, Deligné, Devys, Esnol, Fond, Fournier, Gourdon, Joly, Jouy, Lebrun, Mme Le Saint, M. Level, Mmes Mary, Péricard, MM. Planchenault, Raynal, Ribault, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tasset, Tautou, Tétart, Thibaut, Vandewalle, Vialay, Vignier, Vuilliet, Wane.

Excusés : M. Colin (pouvoir à M. Berthet), M. Desjardins (pouvoir à M. Bel) M. Lequiller (pouvoir à M. Schmitz), M. Loison (pouvoir à M. Lebrun).

Débat en présence de Mme la Préfète des Yvelines sur l'activité des services de l'Etat dans le Département

M. le Président accueille Mme Anne Boquet, Préfète des Yvelines et l'accompagne à la tribune où elle prend place (Mmes et MM. Les Conseillers généraux se lèvent).

M. LE PRÉSIDENT – Madame la préfète, je vous remercie de coprésider avec moi cette séance consacrée au rapport d'activité des services de l'Etat dans le Département, qui est toujours très attendue. Je vous remercie également pour l'attention que vous portez à notre action et vous prie de transmettre à tous vos collaborateurs nos remerciements pour un travail accompli en étroite collaboration, en particulier au secrétaire général Philippe Vignes. Si, en tant que président, c'est la première fois que je le fais, j'ai déjà pu apprécier sa collaboration en tant que vice-président en charge du logement.

Un Département ne peut faire avancer les dossiers que s'il travaille en parfaite collaboration et en étroite intelligence avec la préfecture. C'est le cas dans les Yvelines. Le rapport d'activité des services qui nous est présenté cette année comporte une innovation : il porte non seulement sur 2008, mais aussi sur le premier semestre de 2009, il est donc au plus près de l'actualité.

MME LA PREFETE – Monsieur le Président, madame la Ministre, messieurs et mesdames les conseillers généraux, c'est toujours un grand plaisir pour moi que de venir vous rencontrer, des élus dont je salue l'action déterminée au service des Yvelinois. J'avoue que je suis partagée entre le désir de tout dire – ce qui serait bien long – et celui de faire court. Que choisissez-vous ? *(Tout dire ! Sur de nombreux bancs)*

M. LE PRESIDENT – Tout dire en faisant court...

M. BEL – Une synthèse.

MME LA PREFETE – Merci de vos aimables propos à l'intention de mes collaborateurs directs, qui m'entourent aujourd'hui : le secrétaire général, les sous-préfets et les directeurs de services. Je rends hommage à leur action et à leur engagement au quotidien et je me réjouis de l'excellent partenariat qu'ils entretiennent avec le Conseil général et l'ensemble des maires et des acteurs économiques et sociaux du département.

Le premier dossier que j'aborderai illustre la réalité de ce partenariat ; il est directement dans l'actualité, c'est celui de la grippe A. En France, elle se développe vite, plus vite que dans le reste de l'Europe. Selon l'institut de veille sanitaire, nous enregistrons 160 cas pour 100 000 habitants, ce qui est plus du double du seuil de pandémie, fixé à 60 cas pour 100 000. La maladie n'est pas grave et le seuil de létalité est faible, avec 27 décès au total jusqu'à présent. Dans les Yvelines, avec le Conseil général et les maires, nous avons mis en place un plan de pandémie grippale en trois axes : assurer la continuité de l'activité, organiser les plates-formes de masques, et établir des centres de vaccination. S'agissant de la garante de continuité, le Conseil général a établi son plan, les services de l'Etat également et 65 % des communes l'ont fait. L'établissement de tels plans est de toute façon très utile, en dehors de la grippe, car c'est une occasion de réfléchir à un mode de fonctionnement avec des forces réduites. Nous avons ouvert quatre plates-formes de masques qui desservent les professionnels de santé. En cas de développement de la pandémie, nous en ouvrirons davantage. Elles sont gérées par la Croix-Rouge que je remercie. Les centres de vaccination permettront de vacciner toute la population sur la base du volontariat. D'une part, nous disposons d'équipes fixes dans dix centres de PMI, mis à disposition par le Conseil général, pour vacciner les enfants de six mois à six ans et les femmes enceintes. Pour les autres adultes, avec l'aide des communes, ont été mis en place 19 centres de vaccination ; il faut désormais les doter de mille agents médicaux et administratifs. D'autre part, des équipes mobiles vaccineront les personnes dans des établissements fermés, établissements de l'Education nationale centres médico-sociaux, établissements pénitentiaires, le centre de rétention administrative.

En second lieu, l'actualité de 2009, c'est surtout la crise économique. Deux leviers sont utilisés pour agir sur la conjoncture. C'est d'abord le plan de relance exposé par le Président de la République en octobre dernier. Dans les Yvelines, il a très bien fonctionné. Le premier volet des opérations d'investissement financées par l'Etat porte sur une cinquantaine d'opérations dans les Yvelines. Vingt-et-un chantiers ont été lancés pour 83 millions. Dans le logement, le bilan est positif avec 812 acquisitions grâce au dispositif VEFA – vente en futur état d'achèvement – 321 grâce au Pass foncier, plus de 1000 dans le cadre de l'ANAH et 16 millions supplémentaires apportés par l'ANRU. Dans le cadre du plan de relance, le soutien à l'économie comporte la médiation de crédit – 109 médiations ont réussi – et les TPE – très petites entreprises – ont embauché plus de 4500 personnes dans le cadre du dispositif « zéro charges ».

L'ensemble des mesures de solidarité en faveur des ménages les plus modestes représente une injection de 36 millions dans l'économie. Enfin le remboursement anticipé par le FCTVA fonctionne bien dans les Yvelines et 118 contrats ont été signés avec des collectivités pour un montant d'investissement de un milliard, soit le double des prévisions d'investissement de 2008. Mais pour exécuter les conventions et tenir les engagements pris, il faut accélérer les dépenses, même si j'ai conscience de la difficulté que cela présente pour vous.

Le deuxième levier de la politique gouvernementale est le soutien à l'emploi. Les derniers chiffres dans ce domaine sont préoccupants. La politique de l'emploi porte sur quatre priorités : éviter les licenciements, par un recours massif au chômage partiel ; faciliter la reconversion professionnelle, en développant et en réorientant les compétences, grâce aux conventions de reclassement personnalisé et aux contrats de transition professionnelle ; investir pour les jeunes avec la relance de l'apprentissage, de l'alternance et de la formation ; accompagner les publics en difficulté grâce aux emplois aidés par l'Etat. Dans les Yvelines, le bilan est contrasté. Les contrats de transition professionnelle ont été mis en place dans le nord du département, pour la Seine aval, et Poissy compte déjà dix conseillers qui s'y consacrent. Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi est préoccupant. Fin juillet 2009, ils étaient plus de 7000 jeunes de moins de 25 ans dont 2400 en zone urbaine sensible. On cherche des maîtres d'apprentissage – au CFA récemment ouvert à Trappes, près de la moitié des apprentis n'ont pas de maître d'apprentissage. Pour les contrats aidés, le bilan n'est pas bon, mais meilleur dans le secteur marchand que dans le secteur non marchand. L'objectif à tenir d'ici la fin de l'année est de recruter 1 600 personnes en contrat d'accompagnement à l'emploi. Les contrats aidés concernent des publics éloignés de l'emploi, mais actuellement des primodemandeurs n'arrivent pas à entrer sur le marché du travail et il est important de leur tendre la main avec ce type de contrats. Pour ce faire, le Président de la République a annoncé en juin la création de ces contrats d'accompagnement à l'emploi, ou contrats passerelle. Les collectivités locales sont souvent sollicitées, je le reconnais. Dans ce cas, il s'agit pour elles de déterminer des compétences transférables au secteur privé, dont nous avons établi une liste avec l'aide de Pôleemploi et du CNFPT et de mettre le pied à l'étrier à des jeunes que Pôleemploi s'engage à accompagner pour trouver un débouché dans le privé.

Le bilan n'est pas bon dans les Yvelines, mais, pas non plus en Ile-de-France en général. A l'ensemble des maires qui n'ont pas d'emplois aidés, j'ai écrit un courrier leur annonçant une demande de rendez-vous avec le sous-préfet et Pôleemploi, pour que, au delà de la solidarité, ils sachent que les dispositifs proposés sont avantageux, notamment sur le plan financier. Le reste à payer est marginal grâce à la revalorisation de la participation de l'Etat : pour l'emploi d'un jeune ou d'une personne en difficulté, c'est 150 euros net par mois. Je sais que certaines collectivités sont en situation difficile, mais j'ai besoin de vous pour tenir nos objectifs, et je sais pouvoir compter sur vous.

Autre grand sujet, la cohésion sociale.

La sécurité, première des libertés, est un outil majeur du lien social. De ce point de vue, les Yvelines se situent dans la tendance nationale. Pour les huit premiers mois de l'année, les faits de délinquance sont en légère augmentation. Mais cela recouvre des réalités différentes. La délinquance augmente plus en zone de gendarmerie, où les faits sont moins nombreux, qu'en zone de police. Nous avons au moins une satisfaction : dans des zones très sensibles où sont faits des efforts concertés, le Mantois, les Mureaux, Sartrouville, la délinquance diminue. Cela

valide notre stratégie. La directive nationale est de faire reculer la délinquance. Avec les services de police et de gendarmerie, nous avons élaboré un plan d'action qui vise à revoir l'organisation, selon trois principes : disposer d'un management renforcé de la sécurité, ce pourquoi j'ai installé avec le procureur, fin juin, un état-major départemental de la sécurité, qui se réunit tous les mois pour valider certaines options ; optimiser les moyens par le rapprochement des forces de police et de gendarmerie et par des actions conjointes sur le terrain ; mettre en place des structures dédiées sur les points sensibles, avec des moyens renforcés.

Police et gendarmerie ont mis en place une cellule commune pour lutter contre les vols et les cambriolages. Le vol de fret fait également l'objet d'un travail coordonné. Enfin la gendarmerie nationale a mis en place une cellule spécialisée dans les vols liés à l'automobile.

Les violences intrafamiliales augmentent trop vite. Nous avons institué une brigade de protection de la famille au sein de la direction départementale de la sécurité publique et la gendarmerie a réorienté son travail et s'est dotée d'un travailleur social à Ecquevilly.

Les violences urbaines augmentent beaucoup et surtout en intensité. Deux unités territoriales de quartier ont été installées à Mantes-la-Jolie et à Sartrouville et une compagnie de sécurisation, avec 67 fonctionnaires, viendra en renfort en octobre ; basée à Limay, elle interviendra dans l'ensemble des quartiers sensibles. La lutte contre le trafic de stupéfiants, à l'origine de nombreux faits de délinquance, se poursuit de façon transversale avec le Groupement d'intervention rapide.

Pour la prévention, j'ai également besoin de vous. Nous avons mené des actions d'information de la population et des commerçants pour anticiper un certain nombre de faits. Le Gouvernement va proposer d'ici quelques semaines un plan national de prévention de la délinquance. Je remercie l'ensemble des élus de leur implication dans les comités locaux de sécurité et il faut en développer le rôle. Une priorité est la vidéoprotection. Récemment le ministre de l'Intérieur est venu à Sartrouville. Dans les communes dotées de la vidéoprotection, on est capable de mesurer son impact sur la baisse de délinquance, qui a été de plus de 10 % en 2008.

Un autre élément clé de la cohésion sociale est le logement et l'hébergement d'urgence. En 2009, nous avons mobilisé fortement les services et nous nous sommes attachés à mettre en œuvre la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009, fidèles en cela aux engagements de Mme la ministre. En ce qui concerne l'offre sociale nouvelle, la programmation pour 2009 est satisfaisante et nous pensons pouvoir réaliser au titre du plan de cohésion sociale une offre de 3 000 logements. Le CDOR a eu un effet positif pour le succès de cette politique. Je ne manquerai pas de le souligner lors des Etats généraux du logement organisés par la préfecture de région, et auxquels le Conseil général participera également, lors du groupe de travail sur le logement et le Grand Paris.

Il y a une vraie prise en compte du logement social, à preuve le nombre de contrats de mixité sociale que nous avons signés avec des maires de communes auxquelles s'applique l'article 55 de la loi SRU. J'espère que grâce à la bonne volonté de tous, nous en sortirons par le haut.

S'agissant des expulsions locatives, nous avons installé le 17 décembre une commission départementale de coordination des instances de prévention, qui s'appuie sur le travail des quatre commissions d'arrondissement coprésidées par le sous-préfet et des conseillers généraux. Je remercie ceux qui se sont engagés dans ce travail, Mme la ministre, Mme Le Saint, M. Vialay et M. Ribault.

S'agissant des sans-abri, il existe un partenariat étroit avec les collectivités et les associations, dont je salue le travail, notamment la Croix-Rouge. L'Etat a dépensé lors de la dernière campagne plus de 10 millions dans ce domaine et je rends hommage au 115 et à l'association ACR – Agir, Combattre, réussir –, qui reçoit 800 appels par semaine au cœur de la campagne hivernale. Je salue aussi la qualité du travail mené et la volonté d'insérer en même temps que d'héberger. Une centaine de personnes sont sorties du système d'hébergement fin 2008, et plus en 2009. En 2010, nous agissons pour l'humanisation des structures d'hébergement et, si le président du Conseil général en est d'accord, pour essayer d'évaluer les besoins de prise en charge des femmes avec enfants.

La cohésion sociale passe aussi par le RSA, créé en décembre 2008. Le nombre de bénéficiaires est différent de ce qu'on attendait. Il concerne 17 000 titulaires du RMI et 3 500 nouveaux venus. On ne sait pas pourquoi plus de personnes ne se sont pas présentées. Une campagne de communication a été faite, nationalement et localement par la CAF, qui a même fait du démarchage téléphonique. Le dispositif va peut-être monter en puissance en 2010. nous mettons en place un dispositif conventionnel. Il y a encore trois conventions à signer, une d'orientation pour l'accompagnement, une d'accès à l'emploi, et de mise en place de la nouvelle prestation d'aide personnalisée de retour à l'emploi, financée par l'Etat, qui devrait résoudre quelques problèmes matériels.

Reste enfin, toujours dans la cohésion sociale, le problème des gens du voyage. Je dois dire que, grâce à cela, pendant les permanences de week-end du corps préfectoral, on ne s'ennuie pas ! Franchement, si nous étions mieux organisés, la question se gèrerait plus facilement. Je ne reviens pas sur le schéma départemental qui a été signé. Un effort a été fait pour les aires de stationnement provisoire des migrants itinérants. En 2010, avec la création de nouvelles aires, on atteindra les 50 % de l'objectif du contrat départemental. Le vrai problème tient aux aires de grand passage. Cela ne peut pas continuer. Le dernier cas a été celui de la mission évangélique qui est arrivée à Poissy, puis est partie aux Bréviaires et maintenant à Auffargis. Il faut absolument créer ces aires de grand passage et arrêter de dire que l'Etat doit régler seul le problème. Je veux bien mobiliser des terrains de l'Etat, on en trouvera ; mais ils se situent dans des communes, avec lesquelles il faut travailler. Je nous donne pour objectif de créer une ou deux aires de grand passage.

S'agissant maintenant de l'administration et de l'aménagement du territoire, un certain nombre de grands sujets s'imposent à nous : le Grand Paris, l'offre d'infrastructures collectives, la réforme territoriale et l'intercommunalité, la réforme de l'Etat. Un Etat fort et performant dans une collectivité dynamique, c'est une bonne chose.

Le Grand Paris est une ambition nationale forte, qui nécessite de dépasser les logiques départementales pour s'y inscrire. Il s'agit d'abord d'une dynamique de développement et différents territoires des Yvelines sont concernés : l'OIN de la Seine-aval, avec Achères et la boucle de Chanteloup, la partie ouest de l'OIN de Saclay, surtout Versailles-Satory, Saint-

Quentin-en-Yvelines et Vélizy. Le Président de la République a d'ailleurs mentionné Vélizy dans son discours sur le Grand Paris, à propos de la nécessité de nouvelles centralités. Le projet de loi est élaboré à un rythme rapide ; il passera devant le Conseil d'Etat le 1^{er} octobre et sera présenté en conseil des ministres le 7 octobre. Il présente de fortes innovations, à la hauteur d'une ambition nationale.

Pour nous, le thème prioritaire est l'offre de transports collectifs. Lors d'une réunion de travail avec le préfet de Région, qui vient aussi lundi dans le cadre du comité de pilotage de la Seine aval, j'ai fait valoir un certain nombre de projets prioritaires : le projet Eole et la liaison entre Mantes et la Défense – sur laquelle je pense que, lundi, il apportera une réponse satisfaisante ; ensuite la tangentielle ouest entre les deux OIN. Le tracé nord, plus compliqué, avance moins vite. J'ai fait valoir qu'il fallait découpler les deux tronçons et commencer à avancer sur la partie sud, où la voie existe. J'ai aussi souligné la logique de prolonger la tangentielle de Saint-Cyr à Versailles.

J'ai bien en tête aussi le tramway Viroflay-Vélizy-Châtillon, le prolongement du TCSP à partir de Saint Quentin et le désenclavement de Satory, ainsi que tous les chantiers de la RN10 à Trappes, Rambouillet, et tout ce qui concerne la gare des Chantiers à Versailles.

L'Etat n'a pas l'intention de renoncer au bouclage de la francilienne. Le sujet fait débat dans le département. De ce fait, le préfet de région a tenu à voir personnellement l'ensemble des maires concernés. Je vous rassure sur la détermination de l'Etat à trouver une issue rapide et acceptable par tous, dans le dialogue pour définir les voies et moyens pour améliorer le tracé officiel et réduire au maximum les nuisances et les contraintes. Sur ce sujet, l'Etat sera un partenaire à part entière, à l'écoute et « facilitateur ». Il faut travailler dans la confiance.

L'aménagement du territoire, c'est aussi la réforme des collectivités locales. Je ne peux en dire plus à ce sujet que ce qui est public. Je vous renvoie aux déclarations du ministre de l'Intérieur devant le Sénat en juin, au congrès des maires et devant l'association des départements de France. Ce qui se dessine, c'est qu'il faut achever l'intercommunalité sur une échelle plus vaste, mettre de l'ordre et de la rationalité, éviter les chevauchements de compétences. L'intercommunalité dans les Yvelines ne peut que s'améliorer. Je souhaite travailler ensemble en confiance. L'Etat réfléchit à la façon de mieux organiser le territoire. Mais la décentralisation et l'organisation des collectivités locales concernent d'abord les élus. Je souhaite que vous me fassiez des propositions. Je serais une préfète heureuse si je n'avais qu'à les entériner – peut-être en 2012-2013, mais le temps passe vite.

La gestion prioritaire de la ville est aussi un sujet qui touche à l'organisation des territoires et qui est l'objet de réformes. Fin avril-début mai, j'ai organisé des réunions avec l'ensemble des acteurs de la ville. Elles ont été fructueuses. J'ai fait remonter ces informations au niveau national. Entre-temps, nous avons eu le rapport des parlementaires sollicités par le Premier ministre sur la révision de la géographie prioritaire de la ville et sur la réforme de la contractualisation. Hier, le Premier ministre a publié un communiqué indiquant qu'il allait engager une concertation sur les propositions telles que formulées par le rapport de MM. Hamel et André.

Enfin, l'Etat est engagé dans une réforme sur laquelle le Président de la République a exprimé une volonté forte et qui répond à une nécessité interne de changement. Il faut,

notamment dans une collectivité dynamique comme la vôtre, que l'Etat se présente à la fois sous une forme ramassée, mais aussi fort et performant. La région Ile-de-France, dans le schéma d'organisation de l'Etat, a fait l'objet d'adaptations, validées par une circulaire du Premier ministre en juillet, que nous avons à mettre en œuvre. L'organisation de l'Etat au niveau de l'Ile-de-France est un peu différente de ce qu'elle est dans d'autres régions, mais c'est bien normal. Si l'on avait fusionné la direction régionale de l'équipement, celle de l'environnement, celle de l'industrie, on se serait trouvé avec une administration plus importante qu'un ministère ! Il y a donc une organisation un peu différente avec une DRIREN qui est à la fois une DRIRE et une DIREN, tandis que la DRE absorbe la DIRIF qui s'occupe des routes.

Au niveau départemental, les départements de la grande couronne appliquent le schéma national, avec trois grandes directions interministérielles regroupant l'ensemble des services de l'Etat déconcentrés : l'une sera la direction des territoires, sur les problèmes d'environnement, d'aménagement, de construction de logement ; une direction de la cohésion sociale traitera notamment de l'accès au logement, la jeunesse, la ville ; une direction de la protection de la population traitera de la protection civile, de la grippe A aussi et de la sécurité alimentaire. On ne touche pas à l'organisation actuelle de la sécurité publique, qui fonctionne bien, à l'inspection d'académie, et aux services de la trésorerie générale qui ont déjà mis en œuvre leur propre réforme. La nouvelle organisation devra être opérationnelle au 30 juin 2010. (*applaudissements*)

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie pour la précision et la grande ouverture à la fois de votre propos, puisque vous avez évoqué successivement l'économie, l'emploi, la cohésion sociale, la sécurité, le logement, le Grand Paris et la réforme territoriale : c'est dire l'immensité du champ sur lequel le travail que nous menons ensemble est de qualité. Les questions vont permettre de revenir sur ces thèmes, et j'ai demandé qu'elles restent sur un plan assez général, puisque vous avez pris l'engagement de répondre par écrit aux questions plus précises concernant les différents cantons. Je tiens d'abord à mon tour à souligner l'importance du problème des transports, facteur essentiel de notre attractivité. Or dans ce domaine, les Yvelines souffrent de retard, et vous pouvez nous aider. J'ai tenu à rencontrer le préfet de région pour lui demander que l'Etat nous apporte rapidement les nécessaires réponses. Je suis heureux que l'Etat ait décidé d'accélérer la réalisation d'Eole à l'ouest. Le préfet de région apportera de bonnes nouvelles lundi, avez-vous dit. Nous les attendons avec impatience car nous souhaitons que le débat public puisse s'engager dès 2010. Certes, la réalisation peut s'étendre sur une décennie, mais il faut que le phasage par l'Etat soit acté officiellement, notamment sur la liaison Mantes-La Défense, sachant que le tronçon de La Défense à Saint-Lazare viendra ensuite. Il y va de l'économie de toute la vallée de la Seine.

Sur la A 104, vous avez mentionné clairement l'engagement de l'Etat. Nous espérons que le financement aussi sera disponible pour le bouclage de la Francilienne se réalise rapidement. Assurant la liaison avec la A 13, c'est un enjeu économique majeur et tous les maires l'attendent, notamment pour l'industrie automobile de Seine-aval. J'entends que le Conseil général poursuive son projet de franchissement de la Seine à Achères afin de relier les RD 30 et 190 afin de garantir le désenclavement de la boucle de Chanteloup. Il s'agit de deux projets de nature différente et, je l'ai dit au préfet de Région, je suis prêt à étudier avec l'Etat un scénario susceptible de les coupler. Ceci ne peut cependant s'envisager que si l'Etat est en mesure, à brève échéance, de nous apporter une garantie formelle quant au calendrier de réalisation et au financement de la A 104.

Sur le tramway Viroflay-Vélizy-Chatillon, qui est fondamental et nous a permis par exemple de faire venir Dassault Systèmes à Vélizy, les maires avaient pris l'engagement d'une réalisation plus rapide. Nous avons un problème avec la RATP sur le marché d'acquisition du matériel roulant. Des interventions ont été faites auprès de Pierre Mongin, président de la RATP. Tout retard pose problème pour le maintien des entreprises sur le territoire yvelinois.

Enfin, les grandes infrastructures de transport en commun sont pour nous fondamentales, et, je vous en avais parlé, il importe que la tangentielle ouest, dans sa partie sud, puisse être engagée rapidement jusqu'aux Matelots et jusqu'à Versailles, car seule une liaison d'Achères à Versailles et non à Saint-Cyr peut se concevoir.

J'ai insisté sur ces problèmes d'infrastructures car il y va du développement économique de notre département. Nous avons pris trop de retard et on ne peut envisager un soutien à l'économie si, en parallèle, l'Etat ne fait pas un effort conséquent pour nous accompagner, avec la Région, sur ces grandes infrastructures.

Je voudrais également, d'un mot seulement, mentionner l'inquiétude de beaucoup d'entre nous au sujet de la réforme de la taxe professionnelle. De quoi l'avenir sera-t-il fait, quels seront nos moyens d'action ? Les renseignements que vous pourriez nous donner seraient les bienvenus.

Nous en venons aux questions. Nous commençons par la majorité, qui souhaite poser quatre questions sur le thème du logement, des gens du voyage, de l'enfance, de l'urbanisme et de l'environnement.

M. LEBRUN – Ma question porte sur la cession de terrains par l'Etat pour réaliser des logements. Dans les Yvelines comme partout, l'Etat est propriétaire de nombreux terrains – dans votre rapport, page 24, vous mentionnez 35 terrains pour 5 000 logements programmables. Depuis plusieurs années, il a manifesté sa volonté de céder une partie de ces terrains dans le but d'y réaliser des logements sociaux. Beaucoup d'élus des Yvelines sont conscients de la nécessité d'offrir de nouveaux logements à loyer accessible à une majorité de leurs administrés et souscrivent à ces projets. Cependant, selon le contexte local et beaucoup d'autres paramètres, les opérations envisagées sont beaucoup plus longues à mettre en œuvre que prévu. Finalement, les délais d'attente s'allongent et nos administrés ne parviennent pas à se loger pour un coût raisonnable.

Vous est-il possible de faire un point global sur le nombre d'opérations concernées par ces cessions et les mesures que vous avez prises ou que vous prendrez pour accélérer ces constructions ?

En attendant, les maires constatent qu'une partie de ces terrains sont dans un état d'abandon favorable à des dépôts sauvages d'encombrants et d'ordures peu agréables à l'œil et au nez et qui offrent un terrain de jeu idéal aux rongeurs de toutes sortes. Lorsque ces terrains se situent en zone urbaine, les riverains manifestent toujours leur mécontentement auprès de leur maire, qui n'a malheureusement pas l'autorité ni les moyens nécessaires pour y remédier. Les maires ont également bien compris que la DDEA ne disposait pas non plus des moyens humains ou techniques lui permettant d'assurer un entretien minimum de ces parcelles. Cependant, un propriétaire est toujours responsable de l'état d'entretien de ses biens.

Quelle solution efficace et durable pouvez-vous proposer à ces maires pour assurer cette charge qui incombe à l'Etat, propriétaire de ces terrains ?

MME LA PREFETE – Je vous rassure, l'Etat a engagé une démarche systématique de cession de son foncier inutilisé pour produire du logement, au plan national. Dans les Yvelines, nous avons beaucoup d'opérations fléchées et nous en avons réalisé plusieurs. Je vous donnerai la liste, qui concerne par exemple Versailles, Le Chesnay, Le Vésinet, Montigny, Rambouillet, Bonnières et Viroflay – je me suis personnellement impliquée pour la vente d'un bien à Habitat et Humanisme rue Moser pour y réaliser dix logements en PLAI. Il est vrai que ces processus sont trop longs. Ou il s'agit de terrains du ministère de la Défense et, au-delà des procédures propres à ce ministère, ce sont souvent des terrains pollués, ce qui pose problème. Ou, et c'est le cas d'une autre parcelle à Viroflay, ce sont des terrains occupés et la difficulté est alors de reloger les gens.

La question de l'entretien est très pertinente. Il est vrai que la DDEA n'a plus les moyens de l'assurer et nous pensons passer des conventions avec des porteurs tels que l'EPFY ou, pour le foncier routier, l'Agence foncière et technique de la région parisienne.

M. LE PRESIDENT – Ce problème concerne beaucoup de maires.

MME PERICARD – Yannick Tasset s'associe à ma question qui porte sur les gens du voyage, selon un angle un peu différent de celui que vous avez abordé. D'abord, sur des sites classés ? Par exemple la Plaine de la Jonction à Saint-Germain-en-Laye, zone classée qui se situe à la jonction des forêts domaniales de Marly et de Saint-Germain, est régulièrement occupée par des gens du voyage. Cette zone n'a absolument pas été aménagée pour les accueillir. Ses environs se trouvent donc rapidement jonchés de déchets et les terrains sont très endommagés, ce qui porte atteinte à la salubrité du site.

S'agissant d'un site classé, il ne me semble pas que l'accueil des gens du voyage y soit possible. Les services préfectoraux sont-ils compétents en cas d'occupation d'un site classé ? Sinon, quelles démarches faut-il entreprendre d'une part pour faire cesser l'occupation d'un site et d'autre part pour le préserver à l'avenir ?

En second lieu, Yannick Tasset voulait vous interroger sur les recours existants en cas d'atteinte à une propriété privée. En cas d'occupation d'un terrain privé, parfois accompagné de dégradations diverses – cultures détruites, portail et barrière forcée – quelle est la marge de manœuvre de vos services ? Peuvent-ils procéder à une expulsion et sous quelles conditions ? Il convient de noter que les administrés dont les terrains sont illégalement occupés sont souvent réticents à s'engager dans une procédure de référé qui peut s'avérer coûteuse et dont les résultats se font parfois attendre plusieurs semaines. Quelle réponse et moyens efficaces les élus et services de la préfecture peuvent-ils alors leur apporter ?

MME LA PREFETE – Que le site soit classé, public ou privé, ce stationnement reste illicite. S'agissant de la plaine de Jonction, je salue l'action du sous-préfet de Saint-Germain qui, récemment encore, a tenu une réunion pour examiner comment les différents acteurs peuvent se mettre d'accord pour empêcher ces intrusions. Un certain nombre de pistes ont été dégagées et même actées. S'agissant des terrains privés, et de la procédure d'exécution forcée et de mise en demeure par la préfecture, le débat revient régulièrement. La mise en demeure par le préfet est

très strictement encadrée. Si, en ce domaine, je ne respectais pas très strictement la loi et son esprit, le juge – il l'a déjà fait – annulerait les arrêtés. Il y a deux conditions requises. La première, quelle que soit la nature du terrain, est que les communes soient au clair de leurs obligations concernant les gens du voyage, c'est-à-dire que le schéma directeur soit exécuté dans sa totalité, ce qui concerne non seulement les aires de stationnement itinérant mais les aires de grand passage ; la seconde est qu'il y ait un trouble caractérisé à l'ordre public, et pas seulement une nuisance. J'ai pris des risques et je suis allée jusqu'au bout de la démarche, car je comprends bien vos difficultés, mais sur les deux aspects – respect du schéma directeur et trouble caractérisé à l'ordre public – le juge administratif a annulé des arrêtés que j'avais pris. Je n'ai pas une liberté totale. Je pense donc qu'il faut que nous continuions à travailler à l'accueil des gens du voyage. C'est la seule solution, compte tenu de l'état actuel de la législation.

M. FOURNIER – Ma question concerne la protection de l'enfance et notamment l'application de la loi du 5 mars 2007. Ce texte qui vise à permettre une meilleure détection des situations de maltraitance, mais aussi et surtout à les prévenir, avait fait l'objet d'assises départementales réunissant les professionnels de la protection de l'enfance. Tous s'étaient mobilisés, une dynamique positive et consensuelle avait prévalu à la finalisation du projet de loi.

Ce texte visait à définir l'enfant en danger pour couvrir une population plus large, et non pas à les placer mais à les accompagner au sein de leur famille. La loi accorde par ailleurs une part importante à la prévention, qui doit être le plus précoce possible et s'adresse en premier lieu aux parents.

Malgré le consensus, deux ans après la promulgation de la loi du 5 mars 2007, le nombre d'enfants bénéficiant d'une protection ne diminue pas et la judiciarisation de situations est constante.

Quant au financement, la loi prévoyait la création d'un fonds national du financement de la protection de l'enfance. Mais, à ma connaissance, il n'a jamais été doté et le doute persiste sur sa dotation à l'avenir.

Notre Département a été le premier à effectuer le transfert de responsabilité dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la maltraitance. Pouvez-vous nous rassurer sur les compensations financières des effets de la loi sur la protection de l'enfance ?

Mon autre sujet de préoccupation est qu'il a été décidé par circulaire ministérielle que les mineurs bénéficiant de mesures d'assistance éducative et les jeunes majeurs ne seraient plus accueillis dans les structures de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) qui dépendent financièrement de l'Etat. La direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse va donc réduire de 240 à 76 le nombre de places d'accueil pour l'ensemble de la région et se recentrer sur l'aspect pénal.

Bien que nos services départementaux de l'enfance et les vôtres travaillent déjà à une nouvelle articulation avec la PJJ, nous sommes, vous le comprendrez, préoccupés par cette réduction des moyens de la PJJ qui risque, là aussi, de transférer de fait de nouvelles charges aux conseils généraux, au moment même où nous devons financer les mesures civiles, alors que le nombre d'enfants bénéficiant d'une action éducative en milieu ouvert ne cesse d'augmenter.

Je sais que les réponses ne dépendent pas que de vous, mais des services centraux. Aussi une réponse écrite de votre part me satisferait pleinement.

MME LA PREFETE – Effectivement. La protection judiciaire de la jeunesse n'est pas placée sous mon autorité directe. Je vais donc saisir les services du ministère de la Justice pour vous apporter une réponse étayée qui puisse vous rassurer.

M. DEVYS – Madame la préfète, je vous remercie de votre présence et des informations que vous nous avez données, ainsi que de l'attention soutenue dont vous faites preuve envers le SDIS, en visitant nos installations et en assistant à nos manifestations. Je vous ai posé une question orale... de façon détaillée par écrit. En accord avec le Président, je fais la synthèse de la synthèse de ce dossier un peu technique.

La A 86 vient d'être ouverte sur un premier tronçon, et la sécurité de ce tunnel coûte au SDIS un million d'euros par an. Il en ira de même pour le deuxième tronçon lorsqu'il ouvrira dans quelque temps. Cela coûtera donc au SDIS deux millions d'euros par an. Cette charge, cette peine même, n'est pas à durée déterminée : c'est une peine à perpétuité. Pour le tunnel sous la Manche, le tunnel du Mont-Blanc, le tunnel du Fréjus, la sécurité est assurée par différents services. Mais le concessionnaire rembourse à l'euro la dépense engendrée. Pour ces trois tunnels, cela avait été prévu dans la convention initiale. Ce n'a pas été le cas dans la concession signée par l'Etat avec Cofiroute.

Avec votre intermédiaire, j'ai eu récemment un entretien avec le président de Cofiroute, et le directeur du service s'est entretenu également avec lui quelques instants plus tard. Nous pourrions qualifier ces deux entretiens de « constructifs ». Ce que je demande, c'est que vous-même, la société Cofiroute et nous, puissions étudier la possibilité de modifier la durée initiale de la concession qui est de 70 ans et de l'allonger, de manière à ce que la société Cofiroute ne soit pas pénalisée, mais que le département des Yvelines ne le soit pas non plus.

Vous nous avez dit que vous aviez besoin de nous pour l'emploi. En tant qu'élu, je ferai tout ce que je peux, et en tant que chef d'entreprise, je le fais aussi car je cherche à embaucher trois personnes. Faites-moi confiance pour gérer de la manière la plus rigoureuse possible les finances du SDIS. Mais je vous fais confiance également pour trouver une solution pour que l'Etat ne nous inflige pas une double peine, d'une part le péage, d'autre part l'impôt.

MME LA PREFETE – Monsieur le président, je croyais que la double peine avait été supprimée... Mais si vous avez un sentiment d'injustice, il faut absolument le réparer. Je suis tout à fait d'accord pour que l'on y travaille, à la fois sur l'évaluation que vous faites du surcoût et sur la façon de le compenser. Je note que votre comparaison avec d'autres tunnels doit être pondérée, dans la mesure où dans le tunnel de la A 86 ne passent que des véhicules légers, ce qui change un peu la nature des interventions de secours. En tout cas, il y a là un problème, il faut en parler et essayer de trouver une solution.

Après que vous ayez évoqué ces questions avec moi, je me suis immédiatement adressée aux services compétents du ministère à propos de l'idée qui, sans être spécialiste de ces questions, me paraissait a priori excellente, de prolonger la concession. Mais, pour résumer la réponse, cette pratique n'est plus légale.

M. LE PRESIDENT – Il faudra trouver d'autres pistes.

MME LA PREFETE – On a établi le contact, de façon un peu musclée, avec le président de Cofiroute. Mais l'avantage des manifestations organisées à Versailles est de pouvoir se rencontrer. Ce fut fructueux.

M. LE PRESIDENT – Hugues Ribault souhaite vous interroger sur la création d'une liaison entre la RD 30 et la RD 190, que j'ai mentionnée dans mon intervention.

M. RIBAUT – De ce fait, je resterai très synthétique. Vous nous avez, madame la préfète, confirmé que la confluence de Seine-et-Oise devient, par extension, un des sujets prioritaires dans le projet du Grand Paris – ce que j'avais aussi compris aux ateliers de Cergy – et confirmé également que l'Etat voulait absolument réaliser le bouclage de la Francilienne, ce qui me convient tout à fait. Le Président a posé la bonne question à l'Etat en lui demandant des engagements sur le financement et sur le calendrier.

J'ajouterai simplement que, dans le cadre de la concertation publique sur la création d'une liaison entre la RD 30 et la RD 190 et le franchissement de la Seine entre Achères et Carrières-sous-Poissy et Andrézy, nous nous sommes heurtés à une réaction dans la population, qui considérait que créer une liaison sous-fluviale en dessous d'un pont, c'est dépenser de l'argent de l'Etat de manière inutile. Ce n'est pas nouveau. Les communes concernées ont vu le préfet de région. La mienne n'en fait pas partie pour l'instant, mais je sais que le sous-préfet d'arrondissement s'occupe de ce rendez-vous. La ville d'Andrézy, qui a beaucoup participé au débat public et aux propositions, a beaucoup à dire. Le tracé vert qui va être mis en place prévoit une liaison en sous-fluvial. Le travail des services de l'Etat et des services du Département doit être d'étudier un passage en sous-fluvial pour la voie départementale aussi bien que pour la voie de la A 104. C'est la proposition que nous faisons, même si ce n'est pas la seule.

MME LA PREFETE – Il faut toujours faire confiance aux populations, qui ont du bon sens. De ce que je comprends, nos services techniques travaillent sur une issue pragmatique et économe des deniers publics.

M. LE PRESIDENT – Tout à fait. Je l'ai dit, il fallait avant tout la volonté de boucler la Francilienne, et c'est surtout une question de financement par l'Etat. S'agissant de la A 86, nous sommes le dernier département où, en 2009, le bouclage n'est toujours pas réalisé puisque nous attendons la mise en service du tronçon entre Vaucresson et le pont Colbert en 2011. C'est dire le retard que les Yvelines ont accumulé dans les infrastructures.

M. SOLIGNAC – Je voulais interroger Mme la préfète sur le prolongement de la grande ceinture, mais elle a déjà esquissé la réponse. Cette question, que j'imagine, vous transmettez au préfet de région la semaine prochaine, concernait le phasage de la grande ceinture ouest entre Saint-Cyr et Saint-Germain, étant bien entendu qu'il ne s'agit en aucun cas d'un abandon de la branche nord de la grande ceinture, car la connexion avec le Mantois et le Val de Seine est une nécessité impérieuse. Mais procéder à un phasage permettrait de respecter le calendrier de 2015 sur lequel nous nous étions engagés.

MME LA PREFETE – Nous sommes en phase avec le Conseil général dans l'approche de cette question.

M. LE PRESIDENT – La parole est au groupe socialiste et apparenté.

M. SYLVESTRE – François Deligné et Jean-Louis Barth siègent au conseil départemental de l'Education nationale et, avec eux, je m'interroge sur le rôle de ce conseil. En effet, on assiste à un démantèlement de l'Education nationale et de ses missions d'éducation populaire faute de moyens. Vous parliez de donner des chances et de préparer des jeunes à l'avenir. Les jeunes se préparent d'abord dans les écoles et à l'école élémentaire. Or, les conditions se dégradent de plus en plus. Comme l'a fait observer Jean-Louis Barth, les enfants français sont ceux qui, en Europe, ont le moins de jours de classe et, hélas, les journées les plus chargées. Nous constatons les suppressions de postes annoncées à la rentrée, le limogeage, au niveau national, de plus de 5000 auxiliaires de vie éducative, au mépris des engagements d'intégration des enfants souffrant de handicap, la disparition des RASED, contrairement aux ambitions de réussite pour tous. Quant à la médecine scolaire, elle reste toujours très souffrante. Je ne puis qu'y voir la mise en place d'une école à deux vitesses où seuls les plus forts pourront réussir. On ne peut prétendre éduquer tous les enfants sans donner les moyens qui y correspondent de même qu'on ne peut envisager l'éducation de la jeunesse sous le seul angle de la rentabilité économique. C'est pourquoi je vous demande quelles sont les raisons d'existence et les missions exactes de ce conseil départemental de l'Education nationale.

MME LA PREFETE – Le conseil départemental de l'Education nationale, que j'ai l'honneur de coprésider avec Monsieur le Président du Conseil général, représenté par Pierre Lequiller, est un organe consultatif qui a vocation à se prononcer sur l'ensemble des sujets relatifs à l'Education nationale, dont ceux que vous venez d'évoquer. Je confirme l'intérêt et l'importance que j'attache à ce conseil et à ce que s'y instaure un dialogue constructif et consacré aux problèmes de notre département. En tant que représentante de l'Etat, j'ai à défendre et à expliquer une politique gouvernementale. L'Education nationale est une grande maison à laquelle nous tenons énormément, mais elle doit, comme les autres, subir un toilettage de temps à autre. L'ensemble des services de l'Etat doivent devenir plus performants, adapter les moyens aux charges, et l'Education nationale n'échappe pas à cette règle. Or, la performance n'est pas qu'une question d'effectifs. L'ambition éducative du Gouvernement est grande et vise très clairement à la réussite scolaire de tous. M. Dupont, notre inspecteur d'académie – qui va nous quitter pour une retraite active – a coutume de dire qu'au siècle précédent nous avons réussi la démocratisation de l'enseignement et que dans notre siècle nous devons démocratiser la réussite. Nous allons essayer de nous y employer ensemble et le CDEN est l'instance départementale pour ce faire.

M. DELIGNE – Ma question porte sur l'emploi et le maintien du tissu économique dans les Yvelines. Je vous remercie d'avoir abordé ce thème et j'ai bien noté vos quatre priorités, dont la première est de maintenir l'emploi et d'éviter les licenciements.

L'année 2009, et notamment l'été, a été rythmée par de nombreux plans sociaux et cessations d'activité de très petites entreprises et de PME yvelinoises, en majeure partie sous-traitantes du secteur automobile.

Malgré les plans de relance, on peut évaluer, dans notre département, à plus de 2 000 les emplois menacés par la fermeture des sites, dont la presse se fait l'écho. Une évaluation précise

de l'impact de ces plans a-t-elle été faite ? En ce cas, combien d'emplois menacés ont-ils été sauvegardés ?

Je souhaite aussi vous poser une question liée à la précédente, sur la moralisation des pratiques de certains employeurs. Dans ce contexte de crise, des entreprises qui réalisent pourtant des profits considérables licencient abusivement. Elles n'hésitent pas à proposer uniquement à leurs salariés le minimum légal pour leurs indemnités de licenciement, suscitant légitimement leur colère.

Il semble évident que, dans certains cas, une médiation préfectorale est légitime. Je souhaite donc savoir comment l'Etat joue son rôle dans la résolution de ces conflits.

Sans pouvoir être exhaustif, je cite un certain nombre de sites menacés à titre d'exemple : Idealstyl Technologie, Kuka Systems France, Téléperformance, Nortel Networks, Wagon Automotive, STPM, Rochas, Sanofi-Aventis, Matrax, TDF SAS. Hier par exemple, j'ai reçu les salariés de Téléperformance, entreprise sur laquelle le tribunal de grande instance a pris une décision il y a 48 heures. Il y a eu fermeture brutale, sans négociation. Les élus doivent donc se faire entendre.

MME LA PREFETE – Je saisis cette occasion de remercier l'ensemble des maires et des élus pour leur mobilisation sur ces sujets très sensibles. L'Etat est, bien entendu, très vigilant sur cette question. D'abord le directeur départemental du travail assure un suivi très attentif. Nous avons, je pense, une vue exhaustive des projets de plans sociaux et la DDT les examine de très près pour les améliorer, ce qu'elle fait. Lorsqu'ils ne conviennent pas, elle peut constater la carence et amener l'entreprise à renégocier. Par ailleurs, moi-même et les sous-préfets, auxquels je rends hommage, exerçons un travail de médiation, qui n'est pas forcément public – médiation ne peut être médiatisation. Souvent la discrétion est une meilleure garantie de l'efficacité. Sachez que, de façon générale, nous sommes très présents sur ces sujets.

M. ESNOL – Vous avez déjà évoqué de nombreux sujets et je vous remercie en particulier de vos propos sur la Francilienne, qui vont dans le bon sens. Il y a quelques jours, le préfet de Région m'a confirmé que les demandes des populations locales pouvaient être entendues par l'Etat. Je vous remercie, ainsi M. le sous-préfet de Saint-Germain, de votre soutien sur ce dossier. J'ai le sentiment qu'il y a parfois un grand décalage entre les représentants de l'Etat sur le terrain et ceux qui prennent les décisions au plus haut niveau. Il faut beaucoup d'énergie et de patience pour obtenir un accord sur des demandes légitimes et de bon sens. Encore une fois, je vous remercie de votre soutien sur ce dossier.

Je veux intervenir sur la sécurité, domaine dans lequel on a également le sentiment d'un décalage entre le discours de l'Etat et la réalité du terrain.

Depuis plusieurs mois, les actes de violences et d'incivilité se multiplient à Conflans-Sainte-Honorine comme dans beaucoup de villes du département. Les chiffres le montrent. Presque toutes les nuits des poubelles et des automobiles sont brûlées, les attaques à main armée se sont multipliées, les phénomènes de bande ne font que croître et polluent le quotidien de nos concitoyens. Et je ne parle pas du caillassage des pompiers, devenu un sport dans certaines communes, y compris dans la circonscription de Conflans.

Grâce à une bonne collaboration entre police municipale et police nationale, et à un travail considérable de prévention en amont, nous réussissons à maintenir un certain niveau de tranquillité et de sécurité. Mais cela devient de plus en plus difficile.

Heureusement, nombre de nos partenaires sont à notre écoute. J'en ai encore eu la confirmation récemment avec le sous-préfet, monsieur Imbert, attentif à la situation de notre ville, et auquel je tiens à rendre un hommage appuyé pour son écoute, sa disponibilité et sa volonté de nous aider sur beaucoup de dossiers.

Malheureusement, cela ne suffit plus et malgré nos différents appels, notre circonscription de sécurité publique, qui comprend aujourd'hui également Maurecourt, qui dépendait auparavant de la zone de gendarmerie, reste largement pénalisée pour ce qui est des effectifs de police. Nous avons adressé au ministère de l'Intérieur et aux représentants de l'Etat de nombreux appels à ce sujet. On m'a informé hier que j'aurais sûrement la réponse dans les semaines qui viennent à une lettre que j'avais écrite...en mars dernier. Mais depuis, les statistiques ont largement évolué dans la circonscription et dans la ville en particulier, ce qui pose un certain nombre de problèmes au rédacteur de la réponse.

Nous attendons donc, et de ce fait, nous envisageons la mise en place d'une police municipale de nuit. Cela prouve que trop souvent, dans trop de domaines, c'est finalement aux communes d'agir, seules, et de pallier le désengagement de l'Etat.

Nous ne sommes évidemment pas la seule ville dans cette situation, qui dépasse de loin les clivages politiques. Combien de temps faudra-t-il encore attendre pour que soient prises en compte les réalités de terrain et que leur soient associés les effectifs ad hoc ?

Nous venons d'apprendre la constitution d'une police du Grand Paris, soit la réorganisation des services à Paris et dans la petite couronne, mais quid des villes et des populations de la grande couronne ? Les villes de la petite couronne étaient déjà bien mieux loties en effectifs que celles de grande couronne qui, elles aussi, au moins autant que les Hauts-de-Seine, auraient besoin de dispositifs pour la sécurité de proximité – compagnie de sécurisation de jour, brigade anti-criminalité de nuit – de groupes dits « cités », visant à la prévention et à la lutte contre les trafics divers et enfin de personnels pour l'amélioration de la circulation, tels qu'ils viennent d'être testés à Neuilly-sur-Seine. Quand pouvons-nous attendre le même type de mesures sur nos territoires ?

MME LA PREFETE – Que de questions dans une seule question ! Mais nous avons déjà abordé ces sujets ensemble. J'ai vu tous les chefs de circonscription de police et de gendarmerie la semaine dernière, et sur cette circonscription, la délinquance diminue, sauf à Conflans et à Maurecourt. Mais je ne peux pas laisser dire que l'Etat se désengage. Je l'ai déjà expliqué dans mon propos, et cela vaut pour l'ensemble des services de l'Etat, pour l'Education nationale, pour les forces de sécurité, nous sommes dans une logique d'optimisation des moyens. La façon d'y parvenir est de regrouper nos forces et de les projeter là où se présentent des difficultés, dans une mobilité extrême, en s'adaptant à l'évolution de la délinquance, plutôt que de maintenir des effectifs peu mobiles et pas forcément employés au mieux. Telle est la stratégie de l'Etat pour la sécurité. S'agissant en particulier de votre commissariat, les chiffres dont je dispose traduisent une stabilité, voire une augmentation, puisque l'on est passé de 114 fonctionnaires en 2007 à 116 aujourd'hui.

Certes, la délinquance a évolué, mais nous sommes plus efficaces. La preuve en est que, globalement, la délinquance baisse dans la circonscription. Et sur votre territoire, outre le commissariat, interviennent la BAC départementale le jour, celle du district la nuit. La compagnie de sécurisation va aussi intervenir prochainement et j'ai toujours eu, chaque fois que je l'ai demandé, des renforts au niveau national. La mise en place de la police d'agglomération sur Paris et la petite couronne ne remettra pas en cause ce réflexe d'appui au niveau régional en cas de difficulté dans le département, je vous le garantis.

Pour ce qui est de la délinquance même, on constate bien une augmentation des faits et une augmentation de la violence. Ce qui me préoccupe, ce sont les jeunes. A titre anecdotique, dans votre commune, la nuit du 23 septembre, nous avons pris en flagrant délit trois jeunes en train de mettre le feu aux poubelles : ils avaient 10, 11 et 12 ans. La réponse est aussi dans la prévention. L'essentiel est de bien travailler ensemble.

M. LE PRESIDENT – Cette question préoccupe chaque élu, et la population s'en émeut immédiatement auprès des maires.

M. GOURDON – Madame la préfète, vous avez parlé du logement et nous nous rendons compte qu'il s'agit d'un souci partagé. C'est un problème majeur pour nos concitoyens. Le rapport d'activité que vous avez présenté traduit une progression très importante du nombre d'autorisations de financement de logements sociaux entre 2007 et 2008, pour atteindre 2900 logements financés. Pouvez-vous nous indiquer le nombre de logements réalisés ou en cours de réalisation dans cette période ?

D'autre part, le droit au logement opposable entré en vigueur en 2007 tente de répondre au problème du manque de logements qui touche trois millions de personnes en France. C'est une avancée législative cruciale, mais son efficacité reste douteuse. Cinq catégories de demandeurs sont concernées. Ce DALO censé remédier aux insuffisances de l'Etat en matière de logement solidaire devrait être élargi en 2012 aux demandeurs de logements sociaux en attente d'une réponse après un délai anormalement long. Je souhaiterais connaître le nombre de personnes ayant pu disposer d'un logement via ce dispositif cette année dans notre département.

MME LA PREFETE – Le nombre exact de demandeurs de logement dans les Yvelines est de 28198. Il est certes en décalage avec l'offre, qui, en 2008, a été de plus de 3 500 logements sociaux nouveaux, hors les logements ANRU et les logements VEFA. En 2009, nous avons bon espoir de réaliser une programmation plus importante, mais ce décalage demeurera. Je vous rassure cependant : l'Etat est très impliqué dans l'offre de constructions nouvelles et cette problématique nous ramène au Grand Paris, dont l'un des objectifs est de construire 70 000 logements nouveaux par an sur l'ensemble de l'Ile-de-France. Nous avons bon espoir de progresser encore sur cette question.

S'agissant du droit opposable au logement, la commission de médiation des Yvelines fonctionne bien. Elle a examiné plus de 200 dossiers et en a retenu 500 comme urgents et prioritaires, sur lesquels nous avons relogé 228 familles. Le Département s'inscrit dans un cercle plus vertueux en matière de logements sociaux et nous devrions progresser plus vite.

M. VIGNIER – La presse s'est fait l'écho, début septembre, de la difficulté que rencontraient les CAF pour atteindre les publics de « travailleurs pauvres » concernés par le

RSA. Nombre d'entre eux, puisqu'ils travaillent, n'ont pas forcément conscience du fait qu'ils peuvent bénéficier de cette nouvelle aide. De plus le questionnaire est un peu dissuasif. Qu'en est-il dans les Yvelines ? L'Etat compte-t-il adopter des mesures pour communiquer sur ce sujet ?

Le 26 juin 2009, le ministère de la Justice publiait une circulaire posant des conditions pour l'accès à l'aide juridictionnelle, c'est-à-dire la prise en charge des frais de justice par l'Etat, pour les bénéficiaires du RSA, alors que les RMistes en bénéficiaient automatiquement. Devant la réaction de syndicats de magistrats, Mme Alliot-Marie a retiré cette circulaire et annoncé la rédaction d'une nouvelle circulaire, à venir. Pouvez-vous nous indiquer où en est cette nouvelle circulaire et si l'Etat entend maintenir le caractère automatique de l'aide juridictionnelle pour les bénéficiaires du RSA ?

Face à la crise et au problème récurrent dans notre pays du chômage des jeunes, l'OCDE préconisait en mai dernier que la France étende le RSA aux moins de 25 ans. Au début du mois, une déclaration du Gouvernement allait plutôt dans ce sens. Pour les Yvelines a-t-on intégré ce facteur pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi des jeunes ?

MME LA PREFETE – Je fais le même constat que vous : nous avons moins de bénéficiaires du RSA que nous ne l'avions anticipé avec Monsieur le Président du Conseil général. Pourtant, nous en avons beaucoup parlé. Il y a eu une campagne nationale sur le thème « le RSA, ça sert à ça », des efforts des services du Conseil général, et la CAF a fait du démarchage téléphonique. Pour autant, la démarche est volontaire. Nous allons poursuivre ce travail d'approche et de contact et essayer de comprendre ce qui constitue un frein pour les éventuels bénéficiaires.

S'agissant de l'automatisme de l'aide juridictionnelle, la circulaire est en train d'être réécrite au ministère de la Justice. Ce que je sais de l'objectif est qu'on ne veut pas revenir sur les droits acquis en ce qui concerne les anciens Rmistes.

La question de l'accès des moins de 25 ans au RSA est à l'étude, mais n'est pas tranchée à ce jour. Je n'ai pas d'éléments particuliers à vous communiquer.

M. WANE – Il y a quelques mois s'est engagé le redécoupage des circonscriptions législatives, inchangées depuis 1982, alors que la population française a augmenté et se répartit différemment sur le territoire. Il est juste, j'en conviens parfaitement, de dessiner une nouvelle carte législative plus cohérente quant à la population, ordonnant et articulant mieux les bassins de vie.

Pour les Yvelines, vous aviez, dans le cadre de ce processus de redécoupage, rencontré les différents responsables de partis politiques, dont celui du parti socialiste. A l'époque, vous aviez assuré que la nouvelle carte prendrait enfin en compte les bassins de vie de la population yvelinoise et respecterait les limites cantonales et intercommunales.

Or je suis étonné de constater que, dans la proposition de redécoupage, le canton de Maurepas restera divisé entre deux circonscriptions, la dixième, et la onzième, à laquelle a été ajoutée la commune du Mesnil-Saint-Denis.

Le principe de respect des limites cantonales n'est pas appliqué. De surcroît, les nouvelles circonscriptions n'ont pas de cohérence pour les bassins de vie. Vous qui êtes une femme de terrain et connaissez bien le département et ses communes, vous savez qu'un habitant de Maurepas se tourne plutôt vers la ville nouvelle et un habitant du Mesnil-Saint-Denis vers le Sud-Yvelines.

Pouvez-vous nous donner votre sentiment sur ce redécoupage ? (*rires*)

MME LA PREFETE – D'abord, tout cela n'est pas vraiment une affaire de sentiment. De plus, vous devez comprendre que je suis tenue à un devoir de réserve et que le projet de redécoupage, qui, dans notre cas, est un remodelage, va être discuté à l'Assemblée nationale les 14 et 16 octobre prochains. Je n'ai donc pas à faire part de mon avis personnel sur la question.

M. LE PRESIDENT – La question est intéressante, et nous suivrons les débats à l'Assemblée nationale, que les députés membres de cette assemblée nous relaieront.

Jacques Saint-Amaux va terminer, pour le groupe communiste par un tir groupé.

M. SAINT-AMAUX – Un tir groupé sur les questions, non sur vous, madame la préfète.

D'abord, la première restructuration de La Poste a entraîné dans notre département des fermetures de bureaux, des créations d'agences postales communales ou de relais poste. Où en sommes-nous ? Ce n'est pas seulement un problème de chiffres. La deuxième réforme va entrer en vigueur, avec le projet de changement de statut de La Poste. Les communes, les postiers et les populations s'inquiètent beaucoup de l'avenir de leur poste car ils constatent une certaine désertification. Privatisation ou pas ? On semble en débattre. Pour avoir la réponse, je renvoie chacun à l'exemple de France Télécom. On nous avait toujours dit qu'il ne s'agissait pas d'une privatisation. Qui défendrait cette position aujourd'hui ? Au passage, le Premier ministre vient de sermonner les maires, vendredi dernier en Auvergne, en disant que le Gouvernement faisait tout pour réduire les effectifs et ne remplaçait qu'un fonctionnaire sur deux, tandis que les collectivités territoriales avaient embauché 36 000 fonctionnaires supplémentaires par an.

MME LA PREFETE – C'est un fait.

M. SAINT-AMAUX – C'est une réalité. Mais il faut dire toute la réalité. Si les maires, quelle que soit leur étiquette, embauchent des gens, ce n'est pas pour faire du chiffre, c'est parce qu'ils ont besoin du personnel en raison du désengagement de l'Etat. Prenons l'exemple de Breuil-en-Vexin. On a supprimé la poste. Il y a maintenant une agence postale et le maire, contraint et forcé, a embauché la postière. Il a augmenté son effectif de 10 %, mais pour conserver le service. On peut prendre de même les ATOS, la DDE, le service des passeports : d'accord pour les faire, mais il faut embaucher. Et quand les cartes d'identité seront confiées aux communes, il faudra embaucher de nouveau. Pour revenir à La Poste, ces préoccupations ont conduit à demander aux populations d'exprimer leur avis, et maintenant nous réclamons un référendum. Vous avez dit que les populations avaient de bonnes idées. Il faut bien les leur demander.

Sur la A 104, vous avez répondu. C'est une bonne chose que le préfet de Région s'en préoccupe, mais il va falloir prendre position concrètement et précisément. Par exemple à Achères, il faudra dire clairement sur la A 104 passe sur le pont ou en sous-sol. Tant qu'on n'a pas cette réponse, il y a blocage pour le pont et pour le développement économique. Il faut décider pour avancer.

Je ne reviens pas sur le Grand Paris. Sur la RN 10, il existe un projet de dénivellation, conduit par les services de l'Etat et tout le monde est d'accord, ce qui est assez rare : La Verrière, Maurepas, Coignières, la communauté d'agglomération ; le Conseil général s'est engagé à contribuer à hauteur de trois millions d'euros. Or, si l'on en croit les bruits qui courent, le projet serait reporté de quelques années. N'écoutez pas les bruits, me direz-vous. Mais pour ne pas les écouter, le mieux serait d'avoir une réponse. Là encore, c'est aussi un problème d'environnement. On va construire mille logements dans ce secteur. Si l'on veut que les populations acceptent, il faut aussi leur dire qu'on va les protéger contre les nuisances routières et faire des infrastructures. Sinon, il n'y a pas d'acceptation et les élus freinent.

MME LA PREFETE – Monsieur le conseiller général, si vous voulez me faire plaisir – et je sais bien que c'est ce que vous voulez – évitez de parler de désengagement de l'Etat. Nous sommes dans un contexte de décentralisation et de transfert de compétences mais pas de désengagement de l'Etat.

M. SAINT-AMAUX – Je comprends que les effectifs ne sont pas tout et qu'on ne fait pas mieux en mettant deux personnes. Mais quand un service disparaît, il faut bien mettre quelqu'un à la place.

MME LA PREFETE – Ma remarque porte sur le terme.

Tous les ans, La Poste rend un rapport sur la présence postale. Celui pour 2008 a été adopté à l'unanimité en juillet 2009 par la commission concernée. La loi fixe une norme d'accessibilité au réseau ; dans les Yvelines, elle atteint 99,3 %, c'est-à-dire que tout habitant peut avoir un point de contact postal à moins de 5 kilomètres et moins de 20 minutes de trajet automobile, alors que l'obligation légale est de 90 %. La situation des Yvelines n'est donc pas difficile. Mais il s'agit d'un sujet sensible et il faut être vigilant. À ma connaissance, La Poste n'a pas l'intention de fermer des bureaux ou des implantations dépendant de mairies ou de commerces. Je crois donc pouvoir vous rassurer sur cette question. Sachez que le préfet est très vigilant sur la présence postale et vous accompagnera sur les difficultés que vous pourriez rencontrer les uns et les autres.

Je ne reviens pas sur le bouclage de la Francilienne, mais j'avais peu parlé de la RN 10. Nous avons la volonté de moderniser cet itinéraire et un certain nombre d'opérations sont actées par l'Etat, comme la couverture de la voie à Trappes, la déviation de Rambouillet. On fera la totalité de l'itinéraire, mais dans un délai un peu plus tardif, les contraintes financières étant ce qu'elles sont. Ce sera le cas du dénivelé et de l'aménagement du carrefour de la Malmédonne.

M. LE PRESIDENT – Je remercie tous ceux qui sont intervenus. Mme la préfète apportera des réponses écrites à de nombreuses questions. Je la remercie du caractère percutant de ses réponses. Répondre après chaque question a donné un échange plus intéressant que le

regroupement auquel nous procédions auparavant, d'autant que Mme la préfète était tout à fait au point sur chaque question. Je l'en remercie.

J'en profite pour lui remettre le livre anniversaire « 40 ans des Yvelines » qui présente les atouts exceptionnels de ce département et de ses possibilités pour le 21^{ème} siècle.

Encore une fois, merci à tous pour ce dialogue, qui est certes un rituel annuel, mais qui permet de faire avancer les dossiers qui nous tiennent à cœur.

La séance, suspendue à 11 heures 30, est reprise à 11 heures 40.

Marchés à procédure adaptée

M. LE PRESIDENT – En application de l'article L. 3221-11 du code général des collectivités territoriales, est mise à votre disposition la liste des marchés à procédure adaptée signés entre le 3 juillet et le 21 septembre 2009, conformément à la délégation que vous m'avez accordée. Ces listes seront annexées au compte-rendu analytique de la séance.

L'Assemblée prend acte de cette communication.

Adoption de comptes rendus

M. LE PRESIDENT – Il vous est demandé d'adopter les comptes rendus analytiques des séances du 26 juin, du 3 juillet et du 10 juillet 2009.

Ces trois comptes rendus sont successivement adoptés à l'unanimité, sans observation.

Représentation du Conseil général dans divers organismes

M. LE PRESIDENT – L'Agence régionale de santé nous demande de désigner nos représentants aux conférences sanitaires des trois bassins de santé du département. J'ai reçu les candidatures de Hervé Planchenault pour Versailles-Rambouillet, de Yannick Tasset pour Poissy-Saint-Germain-en-Laye et de Didier Jouy pour Mantes-la-Jolie.

En l'absence d'autre candidature, il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT – Monique Le Saint ne souhaitant plus siéger comme suppléante au sein du comité du syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles, le SMAGER, il convient de la remplacer. Serge Thibaut est candidat pour ce faire.

En l'absence d'autre candidature, il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT – Pour représenter l’assemblée départementale au sein de la commission locale d’information du commissariat à l’énergie atomique, j’ai reçu la candidature de Joël Loison.

En l’absence d’autre candidature, il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT – Didier Jouy ne souhaitant plus siéger au sein du conseil d’administration de l’hôpital gériatrique de Plaisir-Grignon, il vous est proposé de le remplacer par Yannick Tasset, qui a toutes les qualités pour y siéger.

En l’absence d’autre candidature, il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT – Monique Le Saint ne souhaite plus siéger au sein du comité départemental de l’aide médicale urgente de la permanence des soins et des transports sanitaires ; Olivier Lebrun se propose pour la remplacer.

En l’absence d’autre candidature, il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT – Suite au renouvellement de l’exécutif, il convient de remplacer Pierre Bédier et moi-même pour représenter la collectivité au sein de différentes commissions administratives. Des listes à cet effet vous ont été distribuées. Y a-t-il des observations, ou acceptez-vous d’entériner ces décisions ?

Il en est ainsi décidé.

Vallée de l’automobile - Déclarations des présidents de groupe

M. LE PRESIDENT – Les présidents de groupe ont souhaité faire une intervention. Je leur donne la parole.

M. LEBRUN – Demain, il y aura un an jour pour jour, notre assemblée s’engageait à l’unanimité en faveur du lancement du projet de la vallée de l’automobile. Nous avons confirmé cet engagement le 12 mars dernier en adoptant, toujours à l’unanimité le plan départemental d’appui à la filière automobile. C’est parce que l’industrie automobile est totalement liée à l’histoire des Yvelines que nous avons souscrit à ce plan de soutien.

Aujourd’hui, je tiens à affirmer que notre position de départ est inchangée et je réaffirme tout le soutien de la majorité départementale « ensemble pour les Yvelines » apporte au projet de vallée de l’automobile qui est fondamental. L’élément clé du plan de relance de la filière automobile dans le département sera le futur circuit, qui en sera la vitrine. Mais il ne doit pas cacher les autres enjeux d’avenir pour tout le secteur d’activité. Il en découlera, et c’est là l’essentiel, des conséquences bénéfiques en matière économique, sociale, technologique et environnementale.

Ce projet est un grand projet d’avenir dont l’ambition dépasse les limites du territoire des Yvelines. C’est une chance pour l’emploi, une avancée pour la recherche et un virage vers

une filière automobile durable respectueuse de l'environnement. Notre département est sur le point de contribuer à la naissance de la voiture du futur. Les Yvelines seront le berceau du véhicule propre de demain. La vallée de l'automobile est une chance pour les Yvelines. C'est un projet auquel la majorité départementale adhère pleinement. Nous y croyons, nous le soutenons, et nous ne ferons avec vous, monsieur le président.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie.

M. SYLVESTRE – Je n'ai pas préparé d'intervention, suite aux informations qui nous sont parvenues hier seulement : nous avons été un peu pris de court, je le regrette. Cependant, je tiens à réaffirmer au nom de notre groupe que nous apporterons notre soutien, comme nous l'avons toujours fait, en ce qui concerne le développement de la vallée de l'automobile et particulièrement en ce qui concerne le développement d'un écoterritoire. Le soutien le plus énergique possible au développement, à l'étude, à la promotion du moteur électrique ainsi qu'à toutes les industries ou entreprises sous-traitantes en lien avec ce projet.

Je souhaiterais aussi que le grand débat de fond sur la vallée de l'automobile, que nous n'avons pas eu pour pas pu avoir ait lieu car le sujet mérite, plus que quelques minutes avant de passer à l'ordre du jour. Je souhaiterais enfin que nous ayons un jour un point d'étape sur tout ce qui a déjà été entrepris dans le cadre de la vallée de l'automobile.

M. LE PRESIDENT – Nous ferons en effet un point, d'autant que, comme le rappelait Olivier Lebrun, c'est la date anniversaire du lancement de ce projet.

M. SAINT-AMAUX – Depuis notre prise de position unanime en faveur de ce dossier il y a un an, bien des éléments l'ont fait évoluer. Je citerai simplement la stratégie pour l'avenir des deux constructeurs automobiles, Renault et PSA. Renault se lance maintenant de manière concrète dans une gamme de voitures électriques, PSA développe aussi la voiture électrique, et les voitures hybrides. Ce sont des bonnes nouvelles pour la relance de ce secteur, pour son avenir, pour son environnement. Mais les efforts de recherche et d'essais sur route et sur circuit très importants restent à réaliser. Notre projet place le département des Yvelines, avec ses entreprises, en bonne position pour jouer un rôle majeur dans l'industrie automobile de l'avenir et réaliser vraiment la vallée de l'automobile. Les dernières déclarations du président Schmitz sur l'image et le sens de l'engagement environnemental sur ce circuit vont complètement dans le bon sens.

Je crois sincèrement qu'aujourd'hui, cela change l'image et la réalité de ce projet : nous voulons dans notre projet industriel un circuit de haut niveau technologique et expérimental pour la vallée de l'automobile de demain, qui recevra une fois par an la F 1. Il faut donc poursuivre en éclairant encore plus les enjeux. (*applaudissements sur les bancs du groupe majoritaire*).

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie et je profite moi aussi de cette date anniversaire pour souligner tout mon engagement à vos côtés pour soutenir la vallée de l'automobile et de la mobilité durable. André Sylvestre parle d'un point d'étape, mais il peut constater que l'actualité évolue rapidement, puisque l'Etat s'engage à aider à la construction d'une usine de fabrication de batteries et que Renault indique que c'est le site de Flins qui sera retenu pour la construction d'une voiture électrique, tandis que PSA, tout en poursuivant cette fois, opte plus pour la voiture hybride. Indéniablement, le Département va être le berceau de la voiture de demain, de la

batterie du futur. Sans nul doute le choix de Flins par le patron de Renault Carlos Ghosn, et par l'Etat, n'aurait pas été assuré si nous n'avions pas eu cet engagement fort dont nous fêtons le premier anniversaire.

J'ai tenu à être présent lors des journées du patrimoine sur le site de Poissy – en l'espèce Carrières-sous-Poissy – et sur celui de Flins pour répéter mon attachement aux deux directeurs qui m'ont reçu. Le directeur de Renault, Monsieur Rémoleux, m'avait alors laissé entendre les bonnes nouvelles qui sont parues dans la presse il y a quelques jours.

Nous soutenons la vallée de l'automobile, nous soutenons la mobilité durable. Nous avons conscience de vivre une période d'exception avec le choix de notre territoire pour produire la voiture de demain et la batterie du futur. Il existe une association avec le CEA et la société Nec Nissan pour la production et l'assemblage de ces modules, puis la fabrication de la voiture. Renault est très attaché également à une filière d'écodéconstruction sur le site de Flins.

Quant au circuit, dont on a beaucoup parlé, je remercie Jacques Saint-Amaux d'avoir souligné son importance pour les essais. Il renforce l'ancrage de la fabrication de la voiture électrique. S'agissant du projet de Formule 1, la presse a parfaitement relayé ma position : il appartient à l'Etat, au plus haut sommet de l'Etat de prendre une position. Ce n'est pas nous qui allons organiser le grand prix des Yvelines, ce n'est pas notre vocation. C'est à l'Etat de dire si la France a ou non besoin de conserver sur son territoire un Grand prix de Formule 1. En revanche, je vous assure que je ferai en sorte de poursuivre le projet de construction d'un circuit s'il s'avère qu'il est bien nécessaire à la fabrication de la voiture électrique. Ce circuit est en effet indispensable pour les essais et la recherche. Il s'agit d'un produit d'appel, qui devrait attirer des entreprises et assurer non seulement le maintien de l'emploi mais la création d'emplois nouveaux. Les déclarations que nous avons entendues il y a quelques jours auront des conséquences considérables car, c'est une première, Christian Estrosi a affirmé un engagement très fort de l'Etat pour pérenniser l'activité sur le site de Flins, dans notre département et sur l'ensemble de la Seine aval.

Je vous remercie d'avoir profité de cette date anniversaire pour insister sur cette vocation, qui est une richesse pour notre département. Je suis très heureux de penser qu'il y a un an mon prédécesseur avait eu cette vision un peu prophétique qu'il fallait aller de l'avant pour essayer d'attirer les forces vives de l'Etat et des constructeurs automobiles sur notre territoire.

M. LE PRESIDENT – Nous abordons l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour. Vous observerez que, dans la nouvelle version qui vous est distribuée, l'ordre d'examen a été modifié pour deux délibérations, l'une relative au programme 2009 d'amélioration de la sécurité routière, l'autre, à la subvention 2009 allouée à l'Etablissement public foncier des Yvelines.

Mémoire de Pierre Amouroux

M. LE PRESIDENT – Ne doutant pas que vous adoptiez cette délibération, je vous rappelle que l'inauguration de la stèle aura lieu demain, samedi 26 septembre à Epône, à 10 heures, en souvenir de Pierre Amouroux, qui nous manque cruellement.

MME BOUTIN, *rapporteur* – La ville d'Épône demande une subvention pour édifier une stèle à la mémoire de Pierre Amouroux. Il a été maire de sa commune et conseiller général depuis 1979, vice-président de 1994 à 2004. Il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle d'investissement de 7 000 euros pour l'édification de cette stèle d'un coût de 14 063 euros.

La commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT – J'ai souhaité regrouper toutes les délibérations relatives à la sécurité routière, car à l'occasion de la semaine nationale de la sécurité routière, le Conseil général a participé, comme chaque année, à une opération conjointe avec la préfecture, cette fois sur le territoire de Montesson. On y a rappelé les efforts considérables faits par notre assemblée pour sécuriser les routes départementales : nous y consacrons un programme de quatre millions d'euros par an. Les résultats sont au rendez-vous. Le nombre de tués sur les routes départementales a diminué de plus de 40 % et de 32 morts en 2007, nous sommes passés à 19 morts ; le nombre de blessés a diminué de 24 %, passant de 271 à 206. Je tiens à féliciter Jean-Marie Tétart, en charge des routes et des transports, ainsi que Alain Monteil et toute sa direction pour le travail accompli. Cette baisse, qui reflète nos efforts, est significative. Rien ne dit que nous puissions la maintenir, mais nous poursuivrons notre effort. Au-delà de ces statistiques, il y va de la douleur des familles. Une fois n'est pas coutume, nous avons au moins d'excellentes nouvelles sur les suites de ce dispositif.

Subvention à Mareil-Marly pour des travaux de sécurité routière

M. SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Le dossier de Mareil-Marly étant parvenu tardivement, il n'a pas été pris en compte lors de l'attribution des subventions au titre du programme complémentaire 2007-2011 d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants pour l'aménagement d'arrêts de transports en commun ou de sécurité routière. Il vous est proposé de lui accorder une subvention de 8 080 euros.

La commission Equipement a donné un avis favorable et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Sécurité sur la RD 42

M. RIBAUT, *rapporteur* – Il vous est proposé de prendre en considération le projet d'aménagement de sécurité de type chicane sur la RD 42 à l'entrée de Béhoust, sur une emprise foncière libérée par la commune, sans que cela nécessite de réévaluation de l'opération de renforcement de cette voie inscrit au programme de modernisation et d'équipement.

La commission Equipement a émis un avis favorable et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Sécurité sur le réseau mobilien

M. RIBAUT, *rapporteur* – Le STIF (Syndicat des transports d'Ile-de-France) a élaboré un schéma directeur d'accessibilité des transports en commun, qui donne priorité à la mise en accessibilité des transports en commun routiers structurants pour la grande couronne. Depuis 2007, le département des Yvelines facilite ce type d'aménagements. Sur les 2900 arrêts de bus implantés sur les routes départementales des Yvelines, il est proposé de traiter d'abord 51 arrêts du réseau Mobilien sur le réseau routier départemental hors agglomération. Le STIF s'engage à financer à 50 % ces travaux d'un coût moyen d'aménagement de 22 000 euros par arrêt. Le Conseil général en assure la maîtrise d'ouvrage et sollicitera les subventions les plus élevées du STIF et de la Région. Il vous est proposé d'inscrire au budget primitif pour 2010 une autorisation de programme de 800 000 euros.

La commission Equipement a donné un avis favorable et la commission des Finances un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Sécurité routière

M. TAUTOU, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter sept nouvelles opérations, dont la liste figure dans le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil général, au titre du programme 2009 d'amélioration de la sécurité routière sur le réseau départemental, pour un montant de 3 481 000 euros.

La commission Equipement a donné un avis favorable et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Comme je l'indiquais, nous poursuivons activement cette politique de disparition des points noirs sur notre réseau.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Mise en œuvre du RSA

M. LE PRESIDENT – Cette délibération est importante. Selon les données de la CAF, au 31 juillet 2009, notre département compte 16968 bénéficiaires du RSA dont 15 268 anciens Rmistes et 1 700 bénéficiaires à socle majoré, c'est-à-dire les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé. Il y a 2 982 bénéficiaires du RSA activité.

M. FOND, *rapporteur* – Pour donner encore un chiffre, le coût budgétaire du RSA « socle » pour le Conseil général en 2009 est de 73 millions.

Le rapport rappelle l'ensemble du dispositif de façon complète. L'objet de la délibération est de mettre en œuvre la signature d'une convention d'orientation permettant aux partenaires de travailler ensemble. Elle précise les responsabilités de chacun pour l'instruction des demandes, précise l'organisation des deux types d'accompagnement proposés, accompagnement professionnel autour de Pôleemploi et accompagnement social grâce aux travailleurs sociaux du Conseil général et des organismes qui ont reçu délégation. Elle met en place les équipes pluridisciplinaires qui remplacent les CLI suspensives et qui donneront un avis non seulement sur la suspension mais aussi sur les conditions d'orientation des bénéficiaires du RSA. Enfin, elle fait le point sur l'aide personnalisée de retour à l'emploi qui est en préparation par l'Etat pour être opérationnel en novembre 2009.

Nous aurons donc deux outils à notre disposition : l'équipe pluridisciplinaire qui fera le point sur la situation du bénéficiaire et son orientation. Ce dernier a une obligation de recherche d'emploi, ou, si ce n'est pas possible rapidement, un accompagnement social. L'objet de la réforme étant bien, finalement de les conduire vers un emploi durable, en plusieurs étapes. Il faudra ensuite mettre en place le pacte territorial pour l'insertion, en cohérence avec le plan départemental d'insertion que nous voterions dans les prochains mois.

J'observe que, à la différence du RSA seul, qui est de la compétence du Conseil général, le RSA activité, qui est de la compétence de l'Etat, a démarré plus lentement. Mais la montée en puissance s'est accélérée cet été, et de juin à juillet, l'augmentation a été de 38 %. Selon la CAF, le potentiel est d'environ 25 000 bénéficiaires dans le Département, de ce qu'on appelle les « travailleurs pauvres ». Fin juillet le dispositif en touchait environ 12 %.

M. LE PRESIDENT – Le RSA activité va monter en puissance surtout au second semestre et les chiffres seront alors très différents. Je remercie Pierre Fond pour avoir rapporté cette délibération difficile de façon lumineuse. Mais nous savons que c'est un de ses talents.

M. LEBRUN – La loi qui a instauré le RSA insiste sur l'emploi et l'insertion par le travail. Depuis quelques années, le travail d'insertion réalisé par le Conseil général, sous l'impulsion de votre prédécesseur, visait à impliquer les entreprises dans la résolution des problèmes des bénéficiaires du RMI. A cette occasion, nous avons fait entrer les entreprises dans les CLI et, sur certains territoires, elles avaient largement œuvré pour un accueil des Rmistes au sens large. Dans le nouveau dispositif, les CLI disparaissent. Il est fondamental, notamment dans le pacte territorial, d'intégrer autant que possible les entreprises parties prenantes, et qui cherchent du personnel. Nous avons été précurseurs sur l'emploi, ne perdons pas l'avance que nous avons prise.

M. LE PRESIDENT – Merci d'avoir mis l'accent sur l'emploi. Le retour à l'activité est la philosophie de ce dispositif.

MME PERICARD – Lorsque je représentais le Conseil général dans les CLI, nous voyions des personnes dont le problème n'était pas social, mais lié à leur santé. Que deviennent-elles dans le RSA ? Ou y a-t-il un autre dispositif qui leur permet de percevoir ce qu'elles percevaient avec le RMI ?

M. FOND – Le RSA reprend le dispositif du RMI, qui y est intégré. On réaffirme cependant de façon beaucoup plus claire la volonté de conduire vers un emploi durable. Ensuite, on réaffirme aussi la démarche contractuelle avec le bénéficiaire. Ce type d'aide impose à celui qui en bénéficie un certain nombre d'obligations à respecter, ne serait-ce que les rendez-vous avec les travailleurs sociaux et l'adhésion aux dispositifs proposés. Ce n'est pas une allocation versée pour solde de tout compte. Mais bien entendu, comme dans le RMI, il y a des personnes rapidement en situation de prendre un emploi, avec le dispositif d'aide de Pôleemploi, et d'autres qui sont beaucoup plus loin pour des raisons de santé, ou de formation. Les travailleurs sociaux analysent ces dossiers et proposent une orientation, à partir de quatre critères, qui sont l'insertion sociale, la distance à l'emploi, le logement et la santé. Le bénéficiaire du RSA est alors orienté vers l'accompagnement professionnel ou vers un accompagnement social. Dans ce dernier cas, il y a un avis de l'équipe pluridisciplinaire, et un avis obligatoire, au bout de six à douze mois, sur le suivi social et la possibilité de basculer vers un accompagnement professionnel. Je trouve le dispositif intéressant – il faut évidemment le voir fonctionner sur plusieurs années – car il a un objectif clair de retour vers l'emploi et il applique la philosophie « aide-toi, le ciel t'aidera ». Mais il comporte plusieurs étapes permettant aux bénéficiaires de s'adapter.

Bien entendu, l'efficacité de ces dispositions, dépend comme toujours de ce qu'on en fait. La dimension inter-services est essentielle – parler d'équipe pluridisciplinaire et de pacte territorial, c'est impliquer des associations, des structures sociales des communes. Tout dépendra aussi de la capacité à les faire travailler ensemble. Mais on en a déjà l'expérience grâce au RMI et il faut continuer.

Enfin, ce dispositif repose beaucoup sur la remontée d'informations ultérieure. Que deviennent les gens ? Quelle est l'efficacité des mesures ? Olivier Lebrun parlait du partenariat avec les entreprises. C'en est un aspect important. Le PDI s'oriente également de plus en plus vers une évaluation des actions. Quand le Conseil général votera des subventions à telle ou telle association, il sera naturel qu'au bout d'un certain temps, on soit en état de mesurer si c'est efficace.

M. LE PRESIDENT – En effet, il est important de faire des points d'étape, et en même temps d'en tirer les conséquences pour l'évaluation, et par exemple savoir si, dans les entreprises, les emplois sont durables. En outre, les équipes pluridisciplinaires vont jouer un rôle fondamental pour la réussite de ce nouveau dispositif.

M. FOURNIER – La question de Catherine Péricard relève d'une réponse plus politique. L'expérience montre que 20 % des demandes correspondent à des problèmes de santé, notamment de santé psychique. Ces gens-là seront à côté du dispositif. On ne fera pas l'économie d'un débat, au niveau national, sur ce qu'on fait de ces 20 %. Y a-t-il un revenu de subsistance auquel on peut réfléchir en dehors des contraintes d'engagement d'un demandeur ? On ne peut pas demander cet engagement à des personnes en déshérence ou avec des problèmes mentaux graves.

M. VIGNIER – La mise en place du RSA se passe plutôt bien puisque le passage des RMistes et des femmes seules a été assez rapide, au niveau du département. Je n'ai pas de crainte sur le montage proposé par les services sociaux. On impose des obligations aux allocataires, on les contrôle, on leur demande d'aller vers l'emploi. C'est une bonne chose, c'est

ce qu'il faut faire. Mais j'aimerais qu'on impose aussi des obligations à un certain nombre d'employeurs. François Deligné parlait de moralisation du comportement de l'employeur. J'ai vécu plusieurs cas dans ma famille et j'en ai vu dans mes permanences, où l'allocataire jouait le jeu, l'employeur bénéficiait de son travail, puis à la fin des droits lui disait qu'il n'avait pas abouti dans son objectif d'emploi. Cela arrive plus souvent qu'on ne le pense. Souvent c'est dans des métiers de pauvres, sans vraie professionnalisation. L'étape de l'employeur est importante dans la formation. Donc, dans ces systèmes que vous mettez en place et dans lesquels j'ai confiance, le problème est de savoir ce qu'on fait quand l'allocataire se retrouve avec rien et repart à zéro. Car il n'y a aucun recours. Je n'ai jamais pu, par rapport aux employeurs qui ont exploité mes enfants, pu avoir de recours quelconque. Comment contrôle-t-on cela ? Je trouverais normal qu'un employeur qui ne joue pas le jeu doive rembourser ce qu'il a reçu des institutions.

M. FOND – On ne peut qu'être d'accord. C'est aussi à cela que je pensais en parlant d'évaluer l'efficacité des actions. Il faut d'abord rappeler l'obligation de celui qui demande l'aide. A propos du RMI, je me suis aperçu que, dans un certain nombre de cas, les bénéficiaires n'étaient jamais venus à des rencontres, qu'on leur écrivait régulièrement mais qu'on ne savait même pas s'ils existaient. Le dispositif me semblait peu contrôlé. Il y a un engagement de la personne et, dans le cadre d'un contrat, la moindre des choses est quand même de rencontrer le travailleur social.

Mais l'autre obligation, celle de l'employeur, doit aussi être évaluée. Aujourd'hui, un certain nombre de professions demandent à participer au système. La première a été les ambulanciers : il y a une forte tension sur l'emploi, la formation s'est améliorée et il y a aujourd'hui des diplômés. Il existe donc la possibilité de faire carrière dans ce secteur. Effectivement, il y a des embauches et des CDI à la clé ; c'est la bonne formule et il faut le faire aussi dans d'autres domaines. Mais ensuite il faut évaluer les résultats : d'une part, dans l'équipe pluridisciplinaire, échanger sur chaque cas et leur devenir ; ensuite, au niveau informatique, avoir un suivi personnalisé pour éviter que l'on nourrisse un système d'exploitation, en se contentant de constater que le bénéficiaire du RSA a trouvé un emploi ; il faut aussi savoir ce qu'il devient ensuite.

Selon moi, cette évaluation doit être étendue aux associations d'insertion auxquelles nous donnons des subventions. Je suis persuadé qu'elles travaillent très bien, mais il est intéressant de voir leurs résultats de façon à remettre en cause ou augmenter notre soutien, de façon à soutenir ce qui est le plus efficace.

Sur ce dossier, la commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances, un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il est bon en effet de mettre aussi l'accent sur les obligations des employeurs. Pour tous, l'évaluation est fondamentale. Je pense qu'il faudra faire un point d'étape à la fin de cette année, sur les résultats obtenus. J'espère que le nouveau système portera ses fruits.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

SEM Yvelines Aménagement

M. BEL, *rapporteur* – le Département s’est doté d’un schéma d’aménagement pour un développement équilibré. Pour le mettre en application, il a créé un certain nombre d’outils : le CDOR qui a été une grande aide pour le développement du logement ; l’établissement public foncier des Yvelines qui permet un portage financier dans des conditions exceptionnelles. Il nous manque un outil d’aménagement, car les aménageurs privés acceptent de faire des opérations, même complexes, mais s’ils ont la garantie d’un résultat financier important. Pour notre part, nous avons besoin d’aménageurs qui, sans prévoir de résultat exceptionnel, parviennent à l’équilibre, afin de débloquer un certain nombre d’opérations. En avril, nous avons donc créé une société d’économie mixte d’aménagement. Il vous est proposé aujourd’hui d’en adopter les statuts, préparés par Maurice Solignac avec l’aide de la Caisse des dépôts. Le capital social sera de trois millions d’euros, le département des Yvelines prendra 85 % des parts, ce qui est le maximum autorisé pour les collectivités publiques, avec pour autres partenaires la Caisse des dépôts, la Chambre de commerce et d’industrie et des établissements financiers. Dans les cinq années qui viennent des opérations de grande envergure sont prévues, qui permettraient de faire sur 20 hectares 120 000 mètres carrés de SHON, et quelques opérations de moindre importance, comme un site de 300 logements et quelques équipements publics.

Il convient de nommer sept administrateurs sur les douze – les cinq autres représentant nos partenaires. Ce serait, outre moi-même, Joël Loison, Jean-François Raynal, Hugues Ribault, Jacques Saint-Amaux, Maurice Solignac et Claude Vuilliet. Nous avons convenu entre nous de présenter la candidature de Maurice Solignac à la présidence le moment venu.

Nous allons libérer la moitié du capital social par une consignation à la Caisse des dépôts pour permettre de démarrer les opérations. En complément, l’adhésion à la fédération des entreprises publiques locales dont il est proposé d’adopter la charte se monte à 4 000 euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – De nombreux projets attendent de passer en phase opérationnelle. Nous avons donc besoin de cette SEM.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Etablissement public foncier des Yvelines

M. JOUY, *rapporteur* – L’établissement public foncier des Yvelines est un levier stratégique pour atteindre les objectifs de notre plan départemental de développement équilibré, grâce à son expertise technique et opérationnelle au service des collectivités territoriales, notamment sur le territoire des deux opérations d’intérêt national.

De janvier 2007 à décembre 2008, l’EFPY a signé 49 conventions de veille ou de maîtrise foncière, ce qui est une activité importante puisque son équivalent régional a signé sur cette période 56 conventions. Ces 49 conventions portent sur 1030 hectares. L’EFPY a acheté

17,6 hectares pour 33,7 millions, qui s'ajoutent à des acquisitions anticipées de 49 hectares pour 18,9 millions.

Le budget de l'EPFY est financé par la taxe spéciale d'équipement à hauteur de 13,9 millions, soit 10 euros par an par habitant, le report du solde de 2008, des cessions de terrains pour 6,6 millions et 30 millions au titre de l'action foncière pour un développement équilibré des Yvelines. Il demande au Conseil général une subvention de 13,9 millions, que nous avons prévu de financer par un doublement de la taxe spéciale d'équipement.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ce sont 55 collectivités qui ont fait confiance à l'EPFY pour les accompagner dans leurs projets de construction de logements ou de développement économique, et la moitié sont des communes de moins de 5000 habitants : les grandes communes ne sont pas seules à signer des conventions.

S'agissant du logement, l'EPFY s'est engagé à acquérir le foncier nécessaire à 2000 logements sur la période triennale. Fin 2008, il avait acquis le potentiel nécessaire pour 1400 logements, et fera probablement plus que doubler ce chiffre fin 2009. Les collectivités pourront donc accroître de façon considérable le nombre de logements.

Enfin grâce au financement exceptionnel apporté par le Conseil général avec le doublement de la taxe spéciale d'équipement, l'EPFY a réalisé des acquisitions amiables qui seront déterminantes pour le développement futur de l'OIN de Seine-aval et de la boucle de Chanteloup. C'est pour moi l'occasion de remercier Maurice Solignac et tous les administrateurs, ainsi que Aude Debreil pour son excellent travail.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Modifications comptables de budgets annexes

M. DELAPORTE, *rapporteur* – Il vous est demandé d'entériner des opérations comptables très simples sur le compte administratif de l'institut de formation sociale des Yvelines et du musée départemental du Prieuré.

La commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Association pour la formation aux métiers de l'aérien

M. BARTH, *rapporteur* – Le centre de formation d'apprentis des métiers de l'aérien, installé à Massy, va déménager sa plate-forme technique à Toussus-le-Noble et sollicite une subvention de 244 309 euros, soit 21 % de la dépense. Cette opération n'entre pas dans le cadre

de dispositifs existants, mais, afin d'élargir les possibilités de formation professionnelle dans les Yvelines, il vous est proposé de l'accorder.

La commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Garantie départementale à la SA d'HLM OSICA

M. DEVYS, *rapporteur* – Il vous est demandé d'accorder la garantie d'emprunt départementale à la SA d'HLM OSICA pour six emprunts de 3 852 934 euros afin de financer la construction de 35 logements.

La commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Soutien aux pôles de compétitivité

M. RAYNAL, *rapporteur* – Dans le cadre du programme de soutien aux projet de recherche et développement des entreprises sur les pôles de compétitivité, il vous est proposé d'accorder des subventions à six entreprises, grandes et petites, pour un montant total de 1 667 969 euros.

La commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. SYLVESTRE – Nous ne remettons pas en cause le soutien aux entreprises qu'apporte le Département. Néanmoins, en cette période de marasme économique et de licenciements massifs, les collectivités doivent surtout travailler au maintien du tissu local et des emplois qu'il procure. Le groupe socialiste et apparentés demande de nouveau une évaluation de ces subventions, et davantage de clarté sur les emplois conservés ou créés.

D'autre part, au fil des votes, nous constatons que peu de PME ou de très petites entreprises, ont accès à ce soutien du Département. Nous demandons donc que les critères d'éligibilité soient assouplis.

Enfin, certains départements ont constitué des fonds de garantie d'emprunt pour les entreprises locales ayant des difficultés de cautionnement bancaire. Le Département ne pourrait-il pas mettre en place un dispositif de cette nature afin de pallier la frilosité de certains organismes bancaires, qui peut compromettre la santé financière des entreprises ?

M. LE PRESIDENT – L'attitude des banques est un vaste sujet. Mais j'ai bien retenu votre observation en ce qui concerne les PME.

M. BARTH – Je l'ai fait observer en commission des Finances : on peut s'interroger sur la nécessité absolue de financer Dassault. Je n'ai rien contre cette société, mais étant donné le besoin absolu de soutenir les PME, pour lesquelles l'innovation est essentielle, je considère que c'est un peu apporter de l'eau à la rivière.

M. LE PRESIDENT – J'ai bien retenu que vous vouliez mettre l'accent sur les PME, qui assurent notre tissu économique aux côtés des grandes entreprises. J'y veillerai et je vais faire étudier cette demande.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subventions aux organisations syndicales

M. PLANCHENAULT, *rapporteur* – Le Département et les cinq organisations syndicales représentées au comité technique paritaire ont signé un protocole d'accord sur l'exercice du droit syndical. Dans ce cadre, il vous est proposé d'accorder à ces organisations une subvention globale annuelle de 7 500 euros afin de couvrir les frais de déplacement, soit 1 000 euros à titre forfaitaire pour chaque organisation, le reste étant réparti en fonction des résultats électoraux de décembre 2008.

La commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subvention à l'Office national des Anciens combattants

M. DELAPORTE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'allouer une subvention de 17 000 euros à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre pour verser des aides et secours accordés par son service dans les Yvelines.

La commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subvention à l'Union départementale des Anciens combattants

M. DELAPORTE, *rapporteur* – Il vous est de même proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 3 000 euros à l'Union départementale des associations de combattants, l'UDAC 78.

La commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Carrefour de la A 86 et de la RD 184

M. VANDEWALLE, *rapporteur* – Il s'agit de faire entrer dans le domaine routier départemental le carrefour giratoire réalisé sur la RD 184 et l'A 86, c'est-à-dire en clair, la liaison entre notre voirie et le tunnel de Rueil-Malmaison à l'A 13 que vient de réaliser Cofiroute.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Déclassement de la RD 938 à Buc

M. VANDEWALLE, *rapporteur* – La création de la ZAC du Cerf volant à Buc amène à céder à la société d'aménagement, la SARRY, une petite portion de la RD 938, qu'il convient donc de déclasser du domaine public, pour y classer en contrepartie une autre portion cédée par la SARRY pour reconstituer la RD 938. Le Département réalisera pour un montant de 180 000 euros les structures de chaussées.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Tramway Châtillon-Vélizy-Viroflay

M. RIBAULT, *rapporteur* – Il vous est demandé d'approuver l'avenant n° 1 au marché de contrôle technique de la section souterraine du tramway Châtillon-Vélizy-Viroflay passé avec la société Qualiconsult, pour en porter le montant de 358 082 euros à 364 899 euros. Il s'agit de contrôles supplémentaires relatifs à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Il vous est demandé par ailleurs d'approuver, pour cette même opération, deux protocoles transactionnels, l'un pour 4427 euros avec la société Imprimerie moderne de l'Est pour des travaux d'impression et l'autre pour 12 748 euros avec la société Artefacto pour la réalisation d'images de synthèse.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Les délibérations de cette nature ne manqueront pas jusqu'à l'achèvement de ce beau projet.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Grosses réparations des routes départementales

M. THIBAUT, *rapporteur* – Il vous est demandé d'adopter les opérations figurant à l'annexe du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil général et les ajouts au programme complémentaire 2009 d'amélioration ou grosses réparations sur les secteurs est et sud, pour un montant global supplémentaire de 1 870 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – C'est aussi une façon d'améliorer la sécurité routière.

M. THIBAUT – Et de participer à la relance de l'économie.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Travaux routiers au Mesnil-le-Roi

M. VUILLIET, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer à la commune du Mesnil-le-Roi une subvention de 55 126 euros, soit 50 % du montant HT des travaux, dans le cadre du programme d'aide aux communes pour l'aménagement des trottoirs sur routes départementales en agglomération, et de contribuer pour 55 955 euros à la réalisation d'un giratoire place de la Mairie. Le Département sera maître d'œuvre et maître d'ouvrage de toute l'opération, et la commune lui versera le solde du coût diminué des subventions, soit 33 100 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – On peut faire les même observations que précédemment, et en outre cette voie est très empruntée : les travaux sont indispensables.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Cession d'une parcelle à Meulan

M. BLEVIN, *rapporteur* – Il est proposé de déclasser une parcelle de 98 mètres carrés à Meulan, afin de la vendre à des particuliers pour 12 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Marché de travaux topographiques

M. VUILLIET, *rapporteur* – Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à lancer un appel d'offres ouverts pour cinq marchés de prestations de topographie, d'un montant compris entre 50 000 euros et 230 000 euros chacun. Ces marchés à bons de commande pour un an sont renouvelables trois fois.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Travaux sur la RD 101 à Prunay-en-Yvelines

M. VANDEWALLE, *rapporteur* – Il est proposé d'intégrer les travaux d'initiative communale effectués par Prunay-en-Yvelines sur la RD 101 dans le programme triennal 2009-2011 d'aide aux communes en matière de voirie et de réaliser sur cette voie des opérations de renforcement-recalibrage auxquelles la commune apportera sa quote-part de 8400 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

RD 157 au Mesnil-le-Roi

M. SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Il vous est demandé d'accepter la cession au Département, à titre gratuit, de deux parcelles correspondant au nouveau tracé de la RD 157 par la commune du Mesnil-le-Roi.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

RD 113 à Chambourcy

M. TAUTOU, *rapporteur* – Il convient de tirer les conclusions de la concertation qui a eu lieu sur l'aménagement routier de la RD 113 dans la traversée de Chambourcy en liaison avec la création d'un hôpital et d'un pôle économique. Vous trouverez dans le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil général les questions qui étaient posées : sur 26 avis exprimés, dix sont favorables, sept opposés et sept font part de leurs interrogations. Vous y trouverez également les réponses apportées.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il s'agissait d'un des principaux points noirs du département, outre les nouvelles activités qui vont voir le jour. Pour une fois, exceptionnellement, les infrastructures vont précéder les constructions. Les travaux sont vraiment spectaculaires.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

RD 938 à Châteaufort

M. RIBAULT, *rapporteur* – Suite aux intempéries du 29 avril 2007, il a fallu intervenir d'urgence pour la réfection d'un talus à Châteaufort, occasionnant des dégâts chez un propriétaire, qui avait donné accès. Pour conforter ces travaux il vous est proposé d'acheter à ce propriétaire une parcelle de 47 mètres carrés pour 4 700 euros, et de lui verser une indemnité de 6 365 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. DELIGNE – C'est la deuxième délibération que nous examinons qui concerne la RD 938. Nous y faisons des travaux, et c'est une bonne chose, car elle doit rester une route départementale, contrairement à ce qu'a dit Madame Péresse un peu à la légère au cours d'une campagne législative. Mieux vaut investir sur la RD 938 et laisser Jean-Marie Tétart mener la nécessaire réflexion sur le maillage routier dans ce secteur des Yvelines.

Lycée international de Saint-Germain-en-Laye

M. VUILLIET, *rapporteur* – Après de nombreuses difficultés sur cette opération, il vous est proposé de décider l'augmentation de la dépense autorisée pour la reconstruction de la loge du gardien du lycée international de Saint-Germain-en-Laye, la dépense passant de 306 000 euros TTC à 345 000 euros TTC, plus une individualisation complémentaire de 39 300 euros TTC.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

M. JOUY – C'est bien cher au mètre carré.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Unité territoriale d'action sociale de Guyancourt

M. VANDEWALLE, *rapporteur* – Suite à la découverte d'amiante, il vous est demandé de porter la dépense autorisée pour la reconstruction de l'espace territorial de Guyancourt de 3 725 000 euros à 3 885 000 euros. Les travaux seront décalés.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subventions culturelles aux musiques actuelles

MME PERICARD, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder des subventions d'un montant total de 121 415 euros à des structures musicales au titre d'aides aux projets du programme Fréquence 78 pour 2009.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subvention à une association culturelle

MME PERICARD, suppléant M. DESJARDINS, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association La Tambouille à Nézel qui produit « Les Blérots de Ravel ». Il s'agit en fait d'aider ce groupe, invité par l'ambassade de France à participer à un festival en Thaïlande, par une subvention de 2 000 euros de participation au voyage.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je constate tout l'intérêt de Jean-François Bel pour ce groupe.

M. BEL – En effet : L'étymologie de Montesson est *mons taxonis*, la colline du blaireau. Je ne suis que le maire des blaireaux.

M. JOLY – Vous le direz aux élections !

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Centre national de l'édition et de l'art imprimé

MME PERICARD, suppléant M. DESJARDINS,, *rapporteuse* – Il vous est demandé d'approuver la signature d'une convention triennale d'objectifs avec l'Etat, la ville de Chatou et le centre national de l'édition et de l'art imprimé, avec lequel nous avons un partenariat dans diverses manifestations.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subventions culturelles au spectacle vivant

MME PERICARD, *rapporteur* – Il vous est demandé d'accorder des subventions d'un total de 189 700 euros à sept associations qui organisent des projets d'envergure départementale dans le domaine du spectacle vivant.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subventions culturelles au spectacle vivant

MME PERICARD, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder des subventions de 23 000 euros pour cinq projets dans le domaine de la musique et de la danse, et une subvention de 35 000 euros à l'association Rire 78 pour soutenir l'opération Rire pour guérir.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Institut de formation de l'académie du sport équestre

MME PERICARD, suppléant M. DESJARDINS, *rapporteur* – Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 75 000 euros à l'institut de formation de l'académie équestre de Bartabas. Le montant est important, mais l'académie participe désormais à des actions dans le cadre de la filière cheval des Yvelines, notamment pour les collégiens.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – C'est un partenariat réussi, puisqu'il se fait avec la DRAC, la Région et la ville de Versailles. Sur des opérations un peu symboliques, les bonnes volontés ne manquent jamais.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Musée d'histoire du château de Versailles

M. SYLVESTRE, *rapporteur* – Le Conseil général a apporté son concours à l'ouverture des salles du musée parlant d'histoire de France en 2005. Il vous est aujourd'hui proposé d'accorder à cette institution une subvention de 52 000 euros.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Le dispositif, qui date de 2004, produit ses effets. Mais je crois savoir que le nombre de collégiens plafonne et il y aurait peut-être matière à relancer cette opération auprès du château de Versailles, pour avoir un retour sur investissement auprès de nos collégiens.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Comité départemental olympique et sportif

M. JOLY, *rapporteur* – Il s'agit de renouveler pour quatre ans la convention signée avec le comité départemental olympique. Il exerce ses activités dans des locaux mis gratuitement à sa disposition par le Conseil général. Pour 2009, le comité demande une subvention de fonctionnement de 34 000 euros et une autre de 3940 euros pour son implication dans l'organisation du week-end « sport, famille et nature ». Il vous est demandé de les lui allouer et de donner délégation à la Commission permanente pour fixer les subventions des années 2010, 2011 et 2012.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Service régional de l'inventaire

MME PERICARD, suppléant M. LEQUILLER, *rapporteur* – Il vous est demandé d'attribuer à la Région la somme de 10 000 euros pour les frais d'édition et de publication de l'ouvrage intitulé « Un belvédère en Yvelines : Andrésy, Chanteloup-les-Vignes, Maurecourt », qui intéresse directement notre patrimoine.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je vous signale que nous avons encore des exemplaires de la collection « images du patrimoine » qui sont de grande qualité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Sauvetage d'objets d'art

MME PERICARD, suppléant M. LEQUILLER, *rapporteur* – Grâce à une subvention de 4 275 euros, nous pourrions aider à la restauration du tableau « la mort de Saint Louis » à l'hôpital de Jouars Pontchartrain.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Centres de vacances et de loisirs

M. LE PRESIDENT – La délibération portait sur l'extinction de ce dispositif. J'ai souhaité, avec l'appui de la troisième commission, reporter ce dossier à la séance d'octobre, afin que nous puissions en parler ensemble sans précipitation.

Adhésion à Cités Unies France

M. SYLVESTRE, *rapporteur* – Dans le cadre de la coopération décentralisée, il vous est proposé d'approuver le principe de l'adhésion du Département à l'association Cités Unies de France, pour une cotisation de 6 766 euros.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Coopération décentralisée au Togo

M. SYLVESTRE, *rapporteur* – Il vous est demandé d'approuver le projet de convention entre le département des Yvelines, représentant l'institut de formation sociale des Yvelines, et le ministère de l'action sociale du Togo représentant l'école de formation sociale de Lomé.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Coopération décentralisée -SDIS

M. SYLVESTRE, *rapporteur* – Toujours dans le cadre de la coopération décentralisée, il vous est proposé d'accepter le don de deux ambulances par le SDIS à un hôpital du Togo et un centre de santé du Sénégal.

La commission Education, Culture et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

M. VIGNIER – La ville des Mureaux ayant refait sa médiathèque a donné 300 ou 400 livres à une association du Sénégal. Ils ont demandé une subvention pour transporter les livres. Mais on a aussi pensé les mettre dans l'ambulance jusqu'à Dakar. Il faudrait contacter cette association pour voir si c'est possible, car il faut ensuite les emmener vers le village concerné.

M. LE PRESIDENT – C'est l'occasion de rappeler à tous les maires que, lorsqu'ils construisent une médiathèque, les livres retirés du prêt ne doivent pas être mis au pilon, sauf s'ils sont en mauvais état : ils peuvent rendre service à de nombreuses associations. Se pose ensuite la question du transport vers le village concerné.

M. TETART – Il y a eu négociation avec l'association. On ne prend jamais en charge le transport du port d'arrivée au lieu final de destination. L'association locale le fait.

M. VIGNIER – Le maire, avec qui j'ai eu contact, fera le nécessaire pour cet acheminement.

M. SAINT-AMAUX – Est-ce que ce matériel roule encore ?

M. DEVYS – Lorsque le SDIS envoie ainsi un véhicule, c'est qu'il ne répond plus à nos normes. Mais on charge à l'intérieur le matériel nécessaire pour l'entretien pendant une certaine période. On envoie aussi des agents pour former les utilisateurs à ces matériels, et nous envisageons de les faire venir dans notre école de formation pour leur apprendre à entretenir le matériel le plus longtemps possible. Il ne s'agit donc pas de se débarrasser d'un matériel ancien, mais aussi de transférer des connaissances.

M. THIBAUT – Ayant moi-même emmené un camion dans le sud marocain, je peux témoigner que la mécanique était en bon état. Nous avons aussi chargé des livres à l'intérieur.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Action sociale et insertion des jeunes

M. WANE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'allouer au titre du programme action sociale 2009 une subvention de 87 311 euros à l'association Décllic de Mantes-la-Jolie, de 113 760 euros à la Ligue de l'enseignement du Chesnay et de 50 000 euros à l'association Inserpro d'Elancourt, soit un total de 201 071 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Plan départemental pour le logement des personnes défavorisées

M. FOURNIER, *rapporteur* – Chaque année nous votons le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées, qui coordonne les différents acteurs qui œuvrent dans ce domaine. S'agissant du bilan pour 2008, l'Etat a mis l'accent sur la réhabilitation de logements, les programmes sociaux thématiques, avec 650 000 euros et l'accessibilité dans le parc privé. L'action en partenariat de l'Etat et du Département passe par le PDLPD, avec quatre millions d'euros de soutiens individuels sous forme de prêts et subventions et l'accompagnement des associations. Pour 2009, il vous est proposé de financer l'action à hauteur de 4 153 650 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Un travail important est mené avec la CAF pour aider au maintien dans les lieux de personnes en grande difficulté.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Association Insertion Education Soins

M. VIGNIER, *rapporteur* – Il vous est demandé d'approuver le projet de contrat d'objectifs et de moyens d'une durée de cinq ans venant compléter l'autorisation du 24 mars 2009 relatif à la création d'un service d'accueil de jour pour adultes handicapés vieillissants de l'association Insertion Education Soins, à Magny-les-Hameaux. C'est le premier accueil de jour pour ce type de public dans les Yvelines, dont les habitants sont prioritaires. Le Conseil général prend en charge à 100 % les frais de fonctionnement. Pour 2009, la dotation s'élève à 111 121 euros, versés en une seule fois.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – C'est une opération importante que la création d'un tel accueil de jour. La délibération suivante concerne aussi un tel équipement, mais pour les malades d'Alzheimer.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Accueil Alzheimer à Poissy-Saint-Germain-en-Laye

M. LEBRUN, *rapporteur* – Dans le cadre du renouvellement de la convention tripartite avec le centre hospitalier intercommunal de Poissy-Saint-Germain-en-Laye, il vous est proposé d'allouer 62 304 euros pour financer à 50 % le forfait hébergement de l'accueil de jour ouvert pour les malades d'Alzheimer, l'Etat prenant en charge la partie soins et l'utilisateur s'acquittant du forfait journalier qui peut être couvert par l'APA. L'accueil concerne dix personnes au maximum, mais il est toujours fondamental de pouvoir décharger les aidants.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – C'est à la fois peu et c'est essentiel.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Association maternité en Yvelines et pays associés

M. LEVEL, *rapporteur* – Il s'agit de renouveler le contrat d'objectifs et de moyens avec l'association Maternité et pays associés dont l'objectif est d'assurer la qualité et la continuité de prise en charge des femmes enceintes, l'égalité d'accès au suivi médical de la grossesse et de dépister les problèmes médico-sociaux, en liaison directe avec les services de la PMI. Cette signature s'accompagne d'une subvention de 88 000 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Droits de chasse

M. JOUY, *rapporteur* – Il vous est demandé d'adopter les dispositions du contrat type de location des droits de chasse dans les forêts départementales, d'attribuer les licences pour la saison 2009-2010 et d'autoriser deux battues exceptionnelles en forêt de Sainte-Apolline. Afin d'éviter les rotations trop fréquentes, les contrats de location seront de six ans. S'agissant des modifications dans le choix des candidats en cas de candidatures multiples, seront pris en compte des éléments quantitatifs et l'expérience précédente. Enfin, dans le mode de calcul des loyers, les tarifs dégressifs sont abandonnés.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Déviaton de la RD 176 à Orphin

M. GOURDON, *rapporteur* – S'agissant de l'aménagement foncier à Orphin en liaison avec la déviation de la RD 176, il vous est proposé de prendre acte de l'avis favorable des communes ayant délibéré et de l'avis réputé favorable de celles qui n'ont pas délibéré, ainsi que de l'avis formulé par le commissaire enquêteur et de ses recommandations. Il s'agit également d'approuver définitivement la réalisation d'un aménagement foncier agricole sur un périmètre de 739 hectares, qui permettra de remédier aux dommages causés par l'ouvrage routier sur les exploitations agricoles.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Pact Yvelines

M. TASSET, *rapporteur* – Le Conseil général travaille en partenariat avec Pact Yvelines, association qui aide les propriétaires occupants à faibles ressources à améliorer leur habitat. Elle a bénéficié en 2009 d'une subvention de 800 000 euros. Il vous est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle d'investissement de 200 000 euros pour aider 150 familles supplémentaires.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ces aides sont attribuées sous contrôle de ressources, cela va de soi.

M. TASSET – Et il est prévu une commission d'évaluation en 2010.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Qualité des rivières

M. VIALAY, *rapporteur* – L'un des objectifs de la politique de l'environnement du Département est de restaurer la qualité des rivières. Cela demande d'acquérir des données homogènes pour disposer d'un bon indicateur. La Direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France propose de mettre gracieusement à notre disposition une base de données. Il est proposé de signer une convention avec elle à ce sujet.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fonds éco-départemental environnement et innovation

M. BEL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer les subventions proposées par le comité du Fonds éco-départemental Environnement et Innovation, pour un montant de 850 656 euros aux communes de Croissy-sur-Seine et Mantes-la-Jolie, à l'université de Versailles-Saint-Quentin, à l'établissement public du domaine de Versailles et à la SA HLM Moulin vert.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

ADIL 78

M. GOURDON, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver la convention triennale de subventionnement passée avec l'ADIL 78, dont le principal objectif pour 2009 est de mettre en place un site internet grand public. Actuellement, sur les sept points d'information, 84 % des usagers consultent celui de Versailles. Il est proposé également d'attribuer à l'ADIL une subvention de 151 000 euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances a émis un avis conforme.

CDOR de Follainville-Dennemont et Oinville-sur-Montcient

M. PLANCHENAULT, *rapporteur* – Il est proposé d'accorder un CDOR à deux communes du canton de Limay. Follainville-Dennemont, qui fait partie de la communauté de Mantes-en-Yveline et du parc naturel régional du Vexin est soumise à l'article 55 de la loi SRU, ce qui lui permet de déroger au taux de croissance démographique fixé par le parc. Elle entend parvenir à 2000 habitants en 2015 et sollicite un CDOR de 220 logements, soit 44 par an sur cinq ans, dont 50 % en logement à caractère social et 50 % au moins à caractère collectif, avec une bonne répartition entre les deux bourgs. L'aide départementale, pour 195 logements, sera de 1 950 000 euros. Oinville-sur-Montcient souhaite renouveler le parc urbain et accroître l'offre sociale. L'aide du Département pour 28 logements pris en compte sera de 280 000 euros.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Ce sont des communes de 1100 et 1800 habitants. C'est donc un effort important en milieu rural.

M. DELIGNE – Sans vouloir lancer un débat en fin de séance, et si le CDOR est un dispositif ambitieux, volontaire et que nous soutenons, j'appelle l'attention sur le mode de calcul pour prendre en compte les logements aidés. Dans une de ces communes, 195 des 220 logements sont aidés : on se fonde en effet sur l'écart avec les logements réalisés dans les cinq ans précédents. Dans la même période, Guyancourt construit 220 logements, et 250 sont à venir, mais l'aide sera nulle car Guyancourt a fait beaucoup de logements auparavant. Je me félicite de l'aide apportée aujourd'hui dans ce cadre, mais je demande que l'on revoit vraiment non les orientations mais les mécanismes de cette aide. Je suis certain que Guyancourt n'est pas la seule commune dans ce cas.

M. BARTH – J'avais déjà fait cette même observation lors du montage du dispositif. Il est injuste que des communes qui ont déjà fait des efforts importants pendant la période de référence, prenant en charge la totalité des frais qu'impliquait la construction de logements, ont droit à bien peu, sinon rien, lorsqu'elles veulent poursuivre leurs programmes.

M. LE PRESIDENT – Oui, le débat a déjà eu lieu. Ceux qui ont été de bons élèves en construisant à une époque où beaucoup de communes ne le faisaient pas sont aujourd'hui pénalisés. Il est vrai qu'en mettant en place de dispositif très original d'aide à l'offre résidentielle, nous avons voulu donner un coup de pouce aux communes qui ne construisaient pas, donc des mauvais élèves ou des communes qui ne pouvaient pas construire. Je suis d'accord que c'est injuste. A ce jour, 65 CDOR ont été signés pour une programmation totale de 23 700 logements. Nul ne contestera que l'objectif est atteint. Y a-t-il matière à le modifier ? C'est bien difficile. Mais on va y repenser, notamment car un autre problème m'apparaît : on donne immédiatement aux communes 50 % de la somme à laquelle elles ont droit, si tant est qu'elles puissent conduire leur engagement jusqu'à sa réalisation. J'ai le sentiment que pour certaines, nous faisons de la trésorerie, car elles ne réalisent pas 50 % de logements. Prochainement, je proposerai qu'on attribue une aide qui sera fonction des logements construits. C'est plus justifié. Certaines communes demandent à différer leur engagement en raison de la crise économique. Nous les accompagnerons également, pour ne pas trop les pénaliser. Normalement, si les logements ne sont pas faits au jour dit, il y a des pénalités. Mais la crise financière a freiné de nombreux promoteurs, notamment pour des logements destinés à l'accession sociale.

Je retiens bien les observations qui viennent d'être faites sur des communes pénalisées alors même qu'elles continuent à construire et à être d'excellents élèves, ce dont je les félicite.

M. DELIGNE – Il serait dommage d'arrêter des constructions de logements pourtant bien nécessaires pour attendre l'aide à laquelle on aura droit au terme des cinq ans. Notre effort a été continu.

M. LE PRESIDENT – Je sais. Il faut aussi constater que nous partions de 3 000 à 3 500 logements par an et que nous allons atteindre 6 000 à 7 000 constructions par an dans les années à venir. C'est considérable.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrats eau

M. BEL, *rapporteur* – Une telle délibération, qui engage au total 12,3 millions, soit presque autant que sur le PFI mériterait qu'on en débattenne longuement. Nous avons donc le choix de le faire cet après-midi (*rires et murmures*) ou d'en présenter une synthèse rapide. Je crois comprendre que c'est le choix général.

Il vous est proposé d'attribuer 2,5 millions à Saint-Martin-la-Garenne, 2,3 millions au SIA de la région de l'Hautil, 3,3 millions au SIA de la vallée du ru de Marivel, 589 000 euros au SE de Perdreauville, 1 090 000 euros au SYMIPER de Rambouillet et 2,3 millions au SIAH de la vallée de l'Yvette, dans le cadre de contrats eau.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie d'avoir permis que nous menions ainsi à bien l'examen de toutes les délibérations, après un débat ouvert avec Madame la Préfète.

La séance est levée à 13 heures 40.

Prochaine séance : vendredi 23 octobre 2009 à 9 heures 30.

Le Secrétaire :
Olivier LEBRUN

Le Président :
Alain SCHMITZ

**Communication des marchés signés entre le 3 juillet 2009 et le 21 septembre 2009
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général
(Art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Politique sectorielle : MOYENS GENERAUX

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
3024	Logiciels	1	sans montant
3664	Appareils et équipement de démonstration	1	19 800,00
1811	Vêtements professionnels	1	45 000,00
1813	Vêtements d'extérieur divers	1	48 000,00
2924	Machines diverses à usage général	1	5 600,00
3443	Cycles à moteur auxiliaire	1	8 000,00
3614	Mobilier et équipements divers	2	34 408,40
4523	Travaux de construction de pipelines, de lignes de communication et d'énergie, d'autoroutes, de routes	1	250,00
4543	Revêtement de sols et de murs	2	1 563,40
4544	Travaux de peinture et de vitrerie	2	4 871,45
5031	Maintenance et réparation de machines de bureau	1	6 000,00
7222	Services de conseil en systèmes informatiques et conseils techniques	1	14 160,00
7231	Services de traitement de données	1	65 000,00
7431	Services d'essais et d'analyses techniques	1	27 524,50
7731	Réalisation et entretien d'espaces verts	6	1 870 987,20
00.19	SDMGP - Entretien Bâtiments Administratifs	1	6 975,00
	Total	24	2 158 139,95

Politique sectorielle : SECURITE

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
3443	Cycles à moteur auxiliaire	1	45 000,00
7427	Services scientifiques et techniques dans le domaine de l'ingénierie	1	2 300,00
	Total	2	47 300,00

Politique sectorielle : ENSEIGNEMENT

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
00.23	DBD – Collèges	20	857 559,27
Total		20	857 559,27

Politique sectorielle : CULTURE, SPORTS, LOISIRS

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
7831	Services de reliure et de finition	1	15 924,17
9251	Services de bibliothèques et archives	3	3 000 000,00
Total		4	3 015 924,17

Politique sectorielle : ACTION SOCIALE

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
9234	Services relatifs à la danse et aux divertissements	18	92 307,00
9262	Services liés au sport	29	262 825,55
Total		20	355 132,55

Politique sectorielle : RESEAUX ET INFRASTRUCTURES

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
00.01	DRT - Travaux de voirie - PME	4	2 306 944,90
00.02	DRT - Travaux de voirie - Grosses Réparations	1	77 600,00
00.03	DRT - Travaux de voirie - Sécurité Routière	3	645 225,10
00.05	DRT - Entretien et exploitation des RD	6	7 959 866,21
00.08	DRT - Travaux de voirie - Liaisons douces	1	118 052,30
3413	Véhicules à moteur servant au transport de marchandises	1	127 854,02
3414	Poids lourds	1	284 944,52
Total		17	11 520 487,05

Politique sectorielle : DEVELOPPEMENT

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
3411	Voitures particulières	1	100 000,00
4552	Location de matériel de terrassement avec opérateur	1	500 000,00
7423	Services d'ingénierie	1	75 250,84
	Total	3	675 250,84

SOMMAIRE

Débat en présence de Madame La Préfète des Yvelines sur l'activité des Services de l'Etat dans le Département.	1
Marchés à procédure adaptée Nézel.....	20
Adoption des comptes-rendus analytiques.....	20
Représentation de l'Assemblée départementale au sein de commissions administratives et d'organismes extérieurs.....	20
Vallée de l'automobile – Déclaration des présidents de groupe	21
Attribution d'une subvention à la ville d'Epône pour l'édification d'une stèle à la mémoire de Monsieur Pierre Amouroux.	23
Programme complémentaire 2007-2011 d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants pour l'aménagement d'arrêts de transports en commun ou pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par des jeunes. Attribution d'une subvention de 8 080 € à la commune de Mareil-Marly.	24
Programme de Modernisation et d'Equipe ment des routes départementales. Route départementale n°42. Renforcement entre les PR9+000 et 11+675 à Béhoust et Garancières. Création d'un aménagement de sécurité à l'entrée de Béhoust.....	24
Mise en accessibilité et en sécurité des points d'arrêt routiers du réseau mobilier.	25
Programme 2009 d'amélioration de la sécurité routière sur le réseau départemental. Approbation de sept nouvelles opérations.....	25
Mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active.....	25
SEM « Yvelines Aménagement ». Approbation des statuts.....	29
Etablissement public foncier des Yvelines. Subvention exceptionnelle 2009.....	29
Modification du compte administratif 2008 de l'Institut de Formation Sociale des Yvelines et de la reprise du résultat au budget supplémentaire 2009 du Musée du Prieuré à Saint Germain-en-Laye.	30

Dispositif économique. Attribution d'une subvention à l'Association pour la Formation aux Métiers de l'Aérien (AFMAÉ) pour l'aménagement du plateau technique du centre de formation d'apprentis des métiers de l'aérien à Toussus-le-Noble.....	30
Garantie départementale au profit de la SA d'HLM « OSICA » pour six emprunts d'un montant total de 3 852 934 euros, destinés au financement d'une construction de 35 logements locatifs en VEFA à Fontenay-le-Fleury.....	31
Dispositif économique. Aide à la recherche et développement Soutien aux pôles de compétitivité. Attribution de subventions à Aximum, Bluwan, Dassault Systèmes, Dreamface Interactive, IT4Control, Nexyad, Renault, Trochet AMG GC.	31
Versement d'une subvention « Frais de déplacement» aux organisations syndicales signataires du protocole d'accord sur l'exercice du droit syndical.	32
Subvention de fonctionnement attribuée à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC) au titre de l'exercice 2009.	32
Subvention de fonctionnement attribuée à l'Union Départementale des Yvelines des Associations de Combattants et Victimes de Guerre (UDAC 78) au titre de l'exercice 2009.....	32
Intégration dans le domaine public routier départemental du nouveau carrefour giratoire A 86 X RD 184. Gestion et entretien du carrefour et de ses abords.....	33
Commune de Buc - ZAC du « cerf volant ». Classement du dévoiement de la route départementale 938 dans la voirie départementale.	33
Tramway guidé sur pneus Châtillon-Vélizy-Viroflay. Autorisation donnée au Président du Conseil Général des Yvelines pour signer l'avenant n°1 au marché n° 07-031 ainsi que deux protocoles transactionnels respectivement avec les sociétés Imprimerie Moderne de l'Est (IME) et ARTEFACTO.	33
Améliorations ou grosses réparations des routes départementales. Complément au programme 2009.....	34
Attribution d'une subvention à la commune du Mesnil-Le-Roi dans le cadre du programme d'aide aux communes pour l'aménagement de trottoirs sur RD en agglomération et réalisation des travaux dans le cadre du renforcement recalibrage de la RD 157 inscrit au programme de modernisation et d'équipement.....	34
Cession à un particulier d'une parcelle de terrain nu située sur l'emprise de la gendarmerie de Meulan.....	34
Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à cinq marchés à bons de commandes (n° 2009-754, 2009-755, 2009-756, 2009-757 et 2009-758) de prestations intellectuelles (travaux de topographie).....	35

Renforcement-recalibrage de la route départementale 101 à Prunay- en-Yvelines. Intégration de travaux d'initiative communale subventionnés dans le cadre du programme triennal 2009-2011 d'aide aux communes en matière de voirie.....	35
Route Départementale n° 157 au Mesnil-Le-Roi. Régularisation foncière, à titre gratuit avec la commune.....	35
RD 113 à Chambourcy. Aménagements routiers de la RD 113 dans la traversée de Chambourcy liés à la création d'un hôpital et d'un pôle économique. Bilan de la concertation.....	35
Route Départementale n° 938. Commune de Châteaufort. Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle.....	36
Lycée international à Saint Germain-en-Laye. Reconstruction de la loge du gardien. Réévaluation.....	36
Bâtiments départementaux. Reconstruction de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Guyancourt. Réévaluation.....	37
Attribution de subventions culturelles au titre des musiques actuelles. Programme « Fréquence 78 ».....	37
Attribution d'une subvention exceptionnelle dans le domaine culturel à l'association « La Tambouille » à Nézel producteur et diffuseur du groupe « Les Blérots de Ravel ».....	37
Passation d'une convention d'objectifs avec le Centre National de l'Édition et de l'Art Imprimé (CNEAI) pour les années 2009, 2010 et 2011.....	38
Attribution de subventions culturelles au titre des projets d'envergure départementale dans le domaine du spectacle vivant.....	38
Attribution de subventions départementales dans le domaine du spectacle vivant.....	38
Attribution d'une subvention départementale à l'Institut de Formation de l'Académie du Spectacle Equestre (IFASE).....	38
Attribution d'une subvention départementale 2009 au titre du musée parlant d'histoire de France du Château de Versailles.....	39
Passation d'une convention d'objectifs et de moyens avec le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (CDOS 78). Délégation à la Commission permanente.....	39
Attribution d'une subvention au Service Régional de l'Inventaire.....	39

Sauvetage d'urgence d'objets d'art et de documents d'archives. Mise en œuvre d'opérations nouvelles.	40
Extinction du dispositif d'aide au fonctionnement des centres de vacances et de loisirs. Délégation à la Commission permanente.	40
Coopération décentralisée. Adhésion du Département à « Cités Unies France ».....	40
Coopération décentralisée. Partenariat de l'IFSY au Togo.....	40
Coopération décentralisée. Acceptation du don de deux ambulances par le SDIS 78.....	41
Attribution de subventions de fonctionnement au titre de l'Action Sociale et de l'Insertion des Jeunes.....	42
Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées. Bilan 2008 des actions départementales. Annexe financière 2009.....	42
Contrat d'objectifs et de moyens entre le département des Yvelines et l'Association IES (Insertion Education Soins) concernant le Service Accueil de Jour du Mérantais...	42
Convention tripartite pour l'Accueil de Jour Alzheimer géré par le centre hospitalier intercommunal de Poissy/Saint Germain-en-Laye.	43
Contrat d'objectifs et de moyens entre le département des Yvelines et l'association « Maternité en Yvelines et Pays Associés » (MYPA).	43
Droit de chasse en forêts départementales. Saison 2009-2010.....	43
Aménagement foncier à Orphin avec extension du périmètre à Orcemont en lien avec la réalisation de la déviation de la RD 176. Approbation et déclaration de projet.	44
Pact Yvelines. Subvention 2009 pour l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants. Avenant n°1 à la convention signée le 31 mars 2009.	44
Qualité des rivières. Cartographie des bassins versants. Passation d'une convention avec la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France.....	44
Fonds Eco-Départemental Environnement et Innovation (FEDEI). Attribution de subventions aux projets lauréats.....	45
ADIL 78. Attribution d'une subvention 2009.....	45
Approbation des Contrats de Développement de l'Offre Résidentielle des communes de Follainville-Dennemont et Oinville- sur-Montcient.	45

Adoption de six contrats Eau.....	47
Tableaux. Communication des marchés signés entre le 3 juillet 2009 et le 21 septembre 2009.....	48